



Comité de Pilotage Natura 2000 Causse du Larzac Contreforts du Larzac 2025

18 février 2026
Saint-Michel-d'Alajou



Cofinancé par
l'Union européenne





Ordre du Jour

Introduction

- Mot de la Présidente
- Point de l'autorité de gestion référente (Région Occitanie)
- Présentation des sites

Missions

- Contractualisation et chartes
- Révision du DOCOB Causse du Larzac
- Amélioration des connaissances (suivis habitats et espèces)
- Volet réglementaire (évaluation d'incidences)

Information

- Dotation aménités rurales





Région Occitanie, autorité de gestion référente

Depuis **1er janvier 2023**, la Région est **l'Autorité de gestion référente**

- pour les sites Natura 2000 exclusivement terrestres (loi 3DS)
- pour les fonds FEADER (loi DADDUE)

La Région Occitanie est en charge :

- D'**accompagner** sur les niveaux **technique, administratif et financier** les structures animatrices de sites Natura 2000,
- D'intervenir dans le pilotage des dialogues de **gestion budgétaire** annuels avec les structures porteuses et **finance** les programmes et actions contractuelles,
- De garantir la **bonne mise en œuvre du dispositif / objectifs** du site,
- De conduire la **procédure de désignation** des collectivités porteuses et élection de la présidence,
 - Pour les trois sites en animation, le mandat de la présidence des COPIL prendra fin le 6 juin 2027.



Gouvernance des sites

Introduction

- **Portage des sites par le Parc Naturel Régional des Grands Causses** depuis janvier 2023 (extension de la charte du PNR GC sur le territoire de la communauté des communes Lodévois et Larzac)
 - **Délégation des missions d'animation** au CPIE des Causses méridionaux par convention de partenariat
- **Présidente des sites élue lors du Copil du 6 juin 2024** est Sophie Pradel (maire de Saint Michel-d'Alajou)
 - Cadre réglementaire : **R414 -8-1 code de l'environnement**
 - Désignation de la présidence du COPIL en son nom propre pour 3 ans

Présentation des sites

Introduction

ZSC Contreforts du Larzac

- Première validation du DOCOB en décembre 2013

Département : Hérault

13 communes

Surface du site: 5 310 ha

ZSC Causse du Larzac

ZPS Causse du Larzac

- Première validation du DOCOB en mai 2006
- DOCOB actualisé et approuvé le 13/01/2011

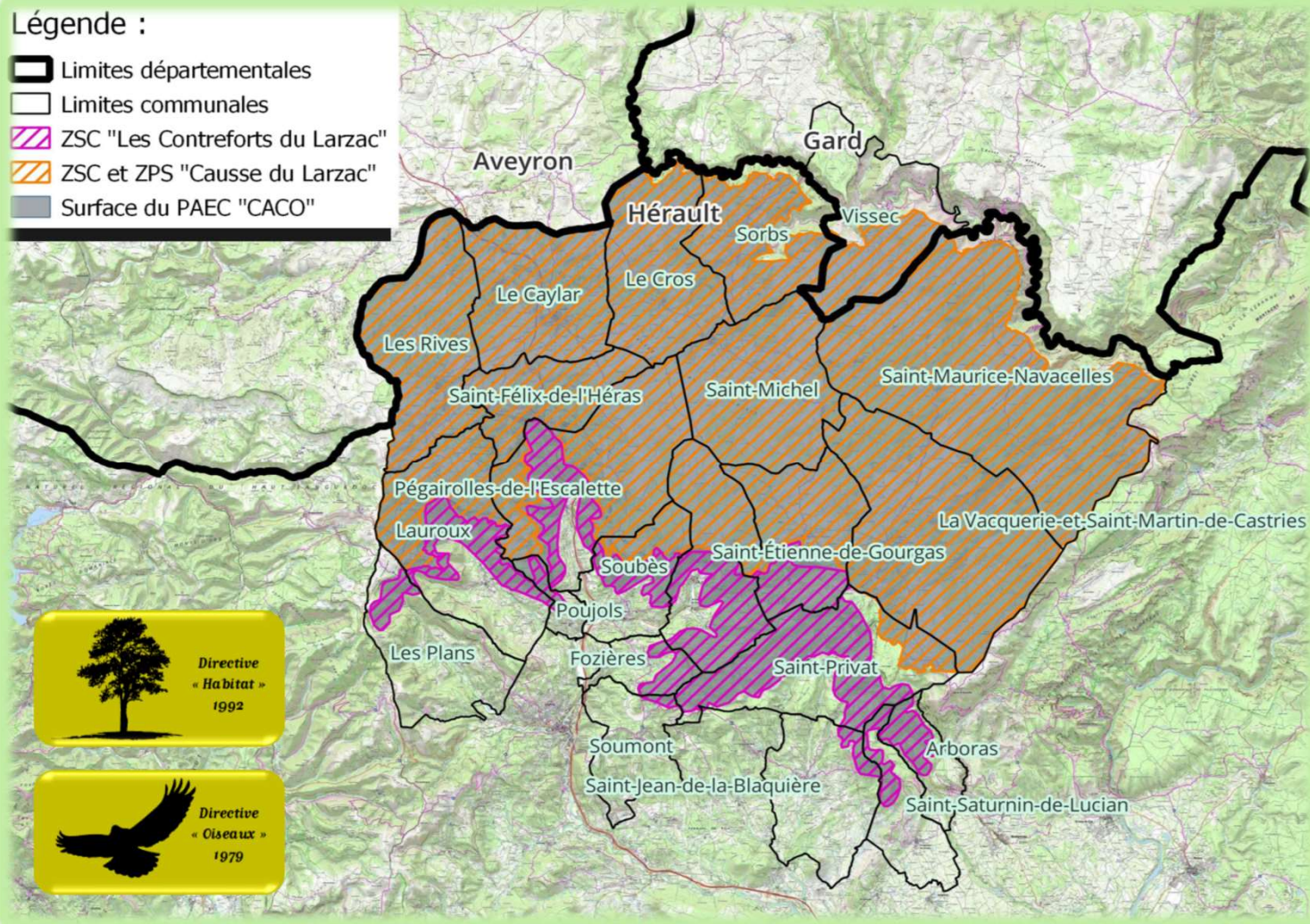
Département : Hérault/Gard

15 communes

Surface du site: 29 618 ha

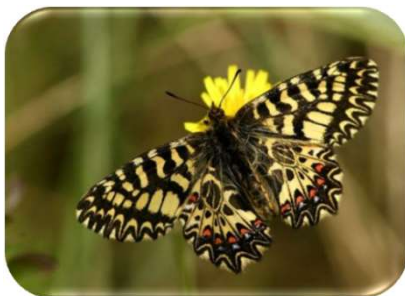
Légende :

- Limites départementales
- Limites communales
- ▨ ZSC "Les Contreforts du Larzac"
- ▨ ZSC et ZPS "Causse du Larzac"
- Surface du PAEC "CACO"



Rappel des enjeux du DOCOB : Habitats naturels et espèces faune

Diane, plante hôte
Aristolochie, prairies
naturelles



Rosalie des Alpes,
coléoptère
inféodé aux
hêtraies



Site ZSC Natura 2000 Causse du
Larzac : 16 habitats
16 espèces d'IC



Gazons méditerranéens
amphibie* et mares temporaires

Petit Rhinolophe,
cavernicole (hibernation)
et milieux bâtis (mise-bas)

Site ZSC Natura 2000
Contreforts du Larzac :
17 habitats
16 espèces d'IC



Sources pétrifiantes avec formation de travertins

Matorrals arborescents à
genévrier commun



Pelouses à Brome sèches
et semi-sèches plus ou
moins embroussaillées
(*sites d'orchidées
remarquables)



Pelouses des sables
dolomitiques et pelouse à
orpins

Prairies maigres de
fauche



Rappel des enjeux du DOCOB : avifaune



Pipit rousseline,
prairies sèches,
landes, niche au
sol à l'abri d'un
arbuste



Grand Duc
d'Europe, rapace
nocturne,
milieux
rupestres



Rapaces diurnes inféodés au
milieux ouverts ou semi ouverts

Engoulevent d'Europe,
passereau crépusculaire,
nichant au sol



Crave à bec rouge,
passereau, milieux
rocheux pour la
nidification,
alimentation sur
pelouses rases



**Site ZPS Natura
2000 Causse du
Larzac : 26
espèces d'oiseaux
d'intérêt
communautaire
(MAJ)**



Bruant ortolan
–mosaïques
d'habitats semi-
ouverts, niche
au sol

Œdicnème
criard, terrains
calcaires,
caillouteux,
prairies sèches,
niche au sol
dans une
cuvette



Les actions d'animation

Missions

Contractualisation

- Contrats agricoles,
- Contrats forestiers ou non agricoles non forestiers (ni-ni)
- Chartes « de bonnes pratiques »



Actions d'animation

- Veille et accompagnement des porteurs de projets dans leur démarche d'évaluation d'incidences
- Animations de **groupes de travail** thématiques et réseau Natura 2000
- Mise à jour du DOCOB
- Gestion administrative, liens avec services Région et Etat



Amélioration des connaissances

- Etudes complémentaires
- Suivis des habitats et espèces



Actions d'information

- Communication (lettres d'information, site web)
- Sensibilisation du grand public et de publics spécifiques (actions d'animations scolaires)





Contractualisation

Missions

Contrats forestiers et Contrats NI-NI (ni agricoles ni forestiers)

Travaux de **restauration ou de génie écologique** à vocation non productive, sur des parcelles situées dans un périmètre Natura 2000.

Ces actions visent la **conservation des espèces et des habitats** identifiés.

Contrats agricoles (Mesures agro-environnementales et climatiques)

Aide de la politique agricole communes (second pilier de la PAC)

Engagements contractuels visant à **adopter des pratiques bénéfiques pour l'environnement ou limitant les impacts négatifs**

Mis en place dans le cadre d'un « **Programme agro-environnemental et climatique** » (PAEC)

Gouvernance par un opérateur local

Ces contrats hors MAEC sont financés par des crédits de la Région Occitanie (fonds européens FEADER) et cofinancés par l'Etat pour ce qui est des MAEC.

Le contrat est signé pour une **durée de 5 ans**

Les actions sont **financées à 100%**.

Projet agro-environnemental et climatique (PAEC)

Missions

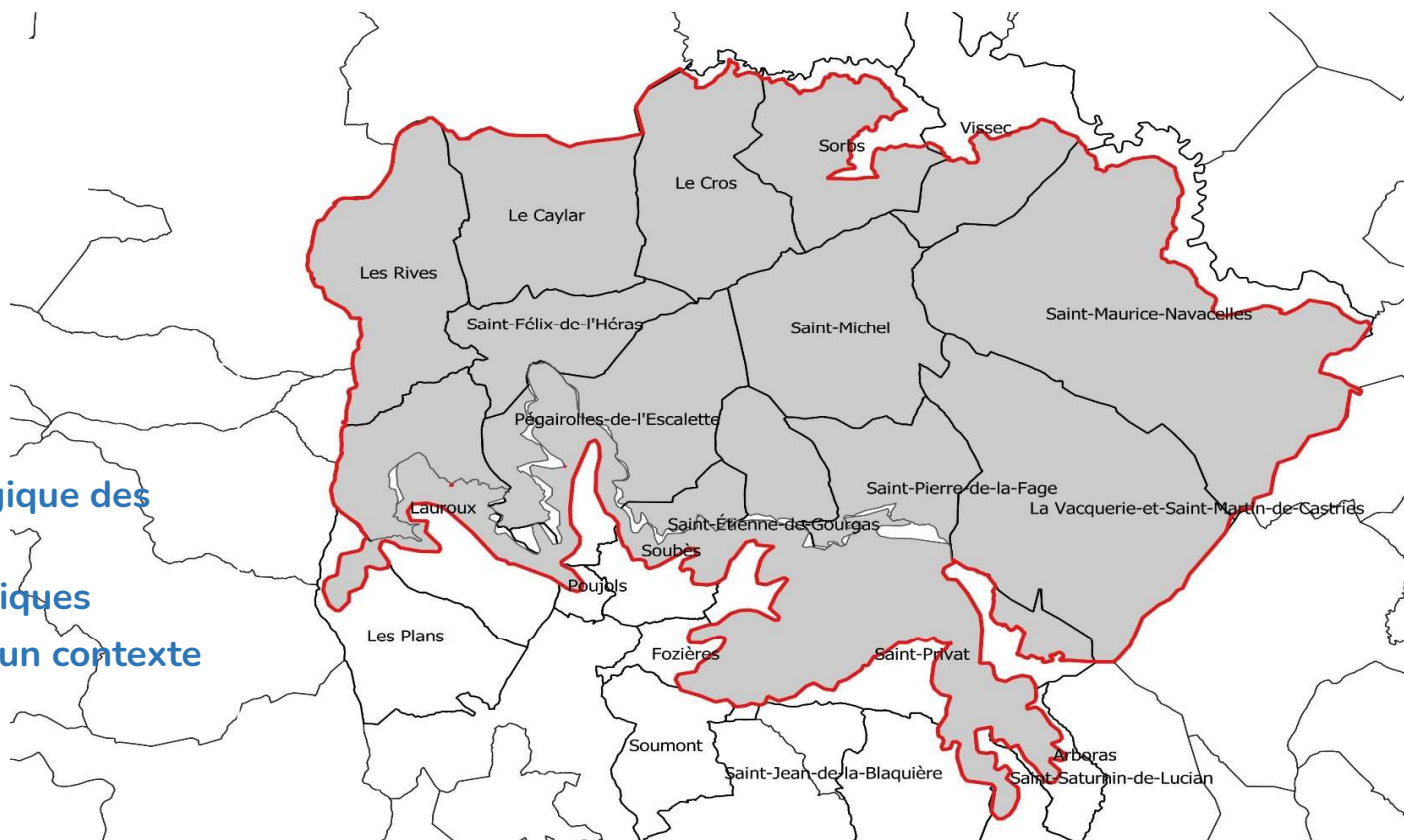
Nombre de communes concernées : 21

Surface totale : 36 968 ha

SAU du territoire : 24 200 ha (67%)

Objectifs généraux

- Accompagner la transition agroécologique des exploitations
- Favoriser les changements de pratiques
- Maintenir des pratiques favorables dans un contexte où elles sont menacées



Légende

- PAEC_CACO
- COMMUNES_PAEC

Source : PAEC, DOCOB LARZ-COLA, CPIE-CM
Conception : CPIE-CM
Février 2023

0 2.5 5 km



PAEC : Budget 2023-2025

Missions

Enveloppe demandée initiale	Pondération montant demandé global	Montant accordé global
1 874 335,00 €	70 %	1 312 034,50 € pour la durée de 5 ans de contrats

Montant 2025 (budget restant)	% de l'enveloppe globale	Bénéficiaires
335 780,25 €	25 %	8 exploitations d'élevage (Moyenne de 8375 € par exploitation)

Pour les campagnes d'engagements 2023 et 2024 ont été consommés respectivement 50 % et 25 % de l'enveloppe accordée et 18 et 9 exploitations bénéficiaires.

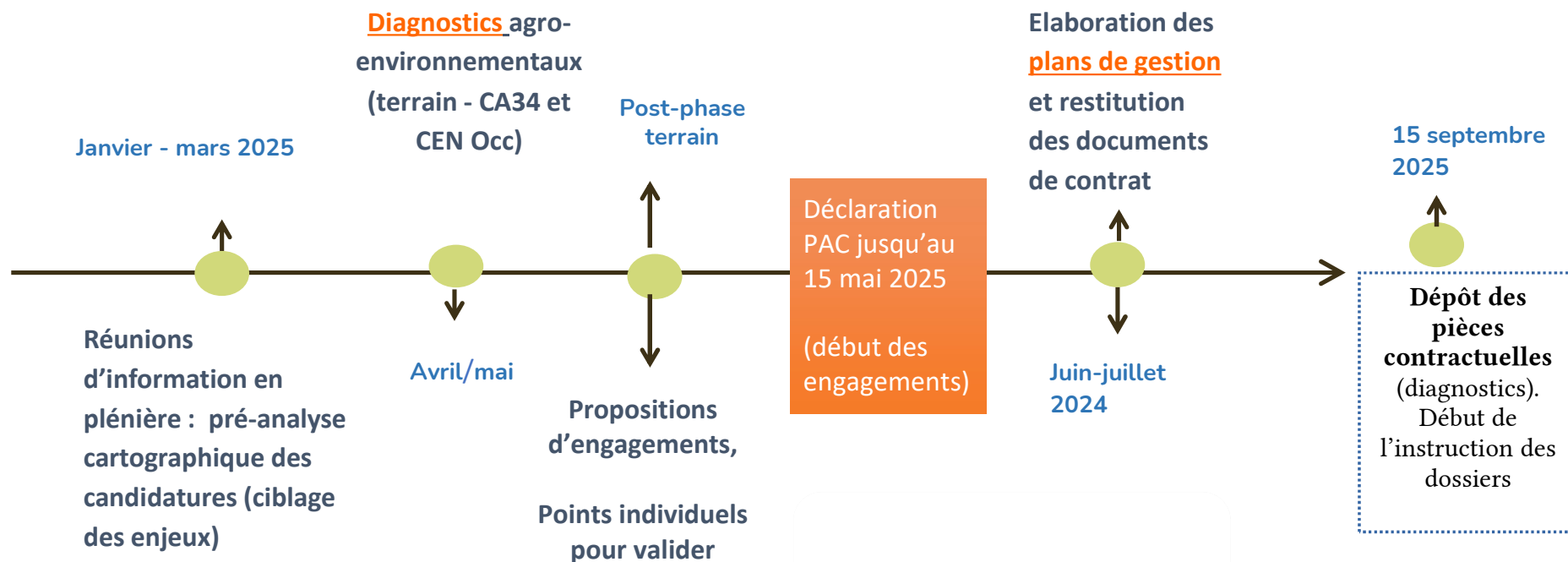
Le PAEC compte au terme des trois années d'engagement 35 exploitations d'élevage sur le territoire du PAEC OC_CACO aidés pour un montant total de 1 309 693,60 €.



Rappel :

- Un **plafond de contrat à la baisse: 7 500€/part maximum***;
- Une **sélectivité accrue** sur les projets PAEC...
- Priorisation des candidatures et des surfaces engagées

PAEC : Calendrier des actions réalisées 2025



PAEC : Détail des mesures contractualisées

Type de couvert et/ou habitat visé	Code de la mesure	Libellé de la mesure	Objectifs de la mesure	Montant unitaire
Prairies permanentes – présence de plantes indicatrices	OC_CACO_PRA1	Système herbagers et pastoraux - présence de plantes indicatrices	Préservation des prairies maigres par le maintien d'une diversité floristique	51 €/ha
Toutes surfaces en herbe (prairies permanentes, parcours)	OC_CACO_PRA3	Systèmes herbagers et pastoraux gestion pastorale	Préservation des habitats et habitats d'espèces des milieux ouverts par la gestion pastorale	72 €/ha
Prairies permanentes	OC_CACO_ESP1	Protection des espèces Niveau 1	Préservation des prairies maigres par la mise en défend	82 €/ha
Prairies permanentes	OC_CACO_ESP2	Protection des espèces Niveau 2	Préservation des prairies maigres par le retard de fauche (et mise en défend – option)	145 €/ha
Surfaces pastorales et prairies	OC_CACO_OUV1	DFCI Maintien de l'ouverture des milieux	Préservation des habitats naturels et habitats d'espèces (avifaune) ouverture interventions mécaniques ou autres selon plan de gestion (brûlage, pâturage)	153 €/ha
Surfaces pastorales et prairies	OC_CACO_OUV2	DFCI Maintien de l'ouverture des milieux et gestion pastorale	Préservation des habitats naturels et habitats d'espèces des milieux ouverts par interventions complémentaires obligatoires et pâturage obligatoire	204 €/ha
Mares temporaires	OC_CACO_IAE2	Entretien durable des infrastructures agroécologiques	Préservation de l'habitat naturel d'intérêt communautaire mares temporaires et des espèces flore associées et mares en tant qu'infrastructures agroécologiques et habitats d'espèces (flore, amphibiens, odonates), mise en défend	62€/mare

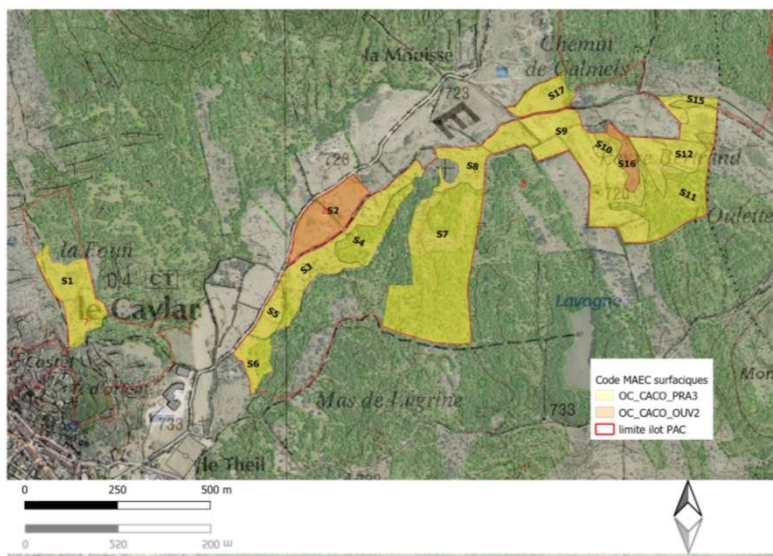
Mesures agro-environnementales et climatiques

Missions

Pièces élaborées pour chaque exploitation

- Diagnostics agro-écologiques,
- Cartographie détaillée des engagements,
- Plans de gestion (déclinaison des cahiers des charges pour chaque unité des gestion),
- Fiches techniques gestion et enjeux écologiques

MAEC 2025-2029 GAEC Du Roc Castel carte de localisation des engagements MAEC 1 sur 2



Plan de Gestion et programme des interventions Mesure Agro-environnementales et Climatiques				Engagements du 15 mai 2023 au 15 mai 2027			
CAMPLO Ludovic				Les Pins	S1	S2	
S1				10,00 ha	OC_CACO_PRA3	OC_CACO_PRA3	
S2				10,00 ha	OC_CACO_PRA3	OC_CACO_PRA3	
S3				10,00 ha	OC_CACO_PRA3	OC_CACO_PRA3	
S4				10,00 ha	OC_CACO_PRA3	OC_CACO_PRA3	
S5				10,00 ha	OC_CACO_PRA3	OC_CACO_PRA3	
S6				10,00 ha	OC_CACO_PRA3	OC_CACO_PRA3	
S7				10,00 ha	OC_CACO_PRA3	OC_CACO_PRA3	
S8				10,00 ha	OC_CACO_PRA3	OC_CACO_PRA3	
S9				10,00 ha	OC_CACO_PRA3	OC_CACO_PRA3	
S10				10,00 ha	OC_CACO_PRA3	OC_CACO_PRA3	
S11				10,00 ha	OC_CACO_PRA3	OC_CACO_PRA3	
S12				10,00 ha	OC_CACO_PRA3	OC_CACO_PRA3	
S13				10,00 ha	OC_CACO_PRA3	OC_CACO_PRA3	
S14				10,00 ha	OC_CACO_PRA3	OC_CACO_PRA3	
S15				10,00 ha	OC_CACO_PRA3	OC_CACO_PRA3	
S16				10,00 ha	OC_CACO_PRA3	OC_CACO_PRA3	
S17				10,00 ha	OC_CACO_PRA3	OC_CACO_PRA3	
S18				10,00 ha	OC_CACO_PRA3	OC_CACO_PRA3	
S19				10,00 ha	OC_CACO_PRA3	OC_CACO_PRA3	
S20				10,00 ha	OC_CACO_PRA3	OC_CACO_PRA3	
S21				10,00 ha	OC_CACO_PRA3	OC_CACO_PRA3	
S22				10,00 ha	OC_CACO_PRA3	OC_CACO_PRA3	
S23				10,00 ha	OC_CACO_PRA3	OC_CACO_PRA3	
S24				10,00 ha	OC_CACO_PRA3	OC_CACO_PRA3	
S25				10,00 ha	OC_CACO_PRA3	OC_CACO_PRA3	
S26				10,00 ha	OC_CACO_PRA3	OC_CACO_PRA3	
S27				10,00 ha	OC_CACO_PRA3	OC_CACO_PRA3	
S28				10,00 ha	OC_CACO_PRA3	OC_CACO_PRA3	
S29				10,00 ha	OC_CACO_PRA3	OC_CACO_PRA3	
S30				10,00 ha	OC_CACO_PRA3	OC_CACO_PRA3	
S31				10,00 ha	OC_CACO_PRA3	OC_CACO_PRA3	
S32				10,00 ha	OC_CACO_PRA3	OC_CACO_PRA3	
S33				10,00 ha	OC_CACO_PRA3	OC_CACO_PRA3	
S34				10,00 ha	OC_CACO_PRA3	OC_CACO_PRA3	
S35				10,00 ha	OC_CACO_PRA3	OC_CACO_PRA3	
S36				10,00 ha	OC_CACO_PRA3	OC_CACO_PRA3	
S37				10,00 ha	OC_CACO_PRA3	OC_CACO_PRA3	
S38				10,00 ha	OC_CACO_PRA3	OC_CACO_PRA3	
S39				10,00 ha	OC_CACO_PRA3	OC_CACO_PRA3	
S40				10,00 ha	OC_CACO_PRA3	OC_CACO_PRA3	
S41				10,00 ha	OC_CACO_PRA3	OC_CACO_PRA3	
S42				10,00 ha	OC_CACO_PRA3	OC_CACO_PRA3	
S43				10,00 ha	OC_CACO_PRA3	OC_CACO_PRA3	
S44				10,00 ha	OC_CACO_PRA3	OC_CACO_PRA3	
S45				10,00 ha	OC_CACO_PRA3	OC_CACO_PRA3	
S46				10,00 ha	OC_CACO_PRA3	OC_CACO_PRA3	
S47				10,00 ha	OC_CACO_PRA3	OC_CACO_PRA3	
S48				10,00 ha	OC_CACO_PRA3	OC_CACO_PRA3	
S49				10,00 ha	OC_CACO_PRA3	OC_CACO_PRA3	
S50				10,00 ha	OC_CACO_PRA3	OC_CACO_PRA3	
S51				10,00 ha	OC_CACO_PRA3	OC_CACO_PRA3	
S52				10,00 ha	OC_CACO_PRA3	OC_CACO_PRA3	
S53				10,00 ha	OC_CACO_PRA3	OC_CACO_PRA3	
S54				10,00 ha	OC_CACO_PRA3	OC_CACO_PRA3	
S55				10,00 ha	OC_CACO_PRA3	OC_CACO_PRA3	
S56				10,00 ha	OC_CACO_PRA3	OC_CACO_PRA3	
S57				10,00 ha	OC_CACO_PRA3	OC_CACO_PRA3	
S58				10,00 ha	OC_CACO_PRA3	OC_CACO_PRA3	
S59				10,00 ha	OC_CACO_PRA3	OC_CACO_PRA3	
S60				10,00 ha	OC_CACO_PRA3	OC_CACO_PRA3	
S61				10,00 ha	OC_CACO_PRA3	OC_CACO_PRA3	
S62				10,00 ha	OC_CACO_PRA3	OC_CACO_PRA3	
S63				10,00 ha	OC_CACO_PRA3	OC_CACO_PRA3	
S64				10,00 ha	OC_CACO_PRA3	OC_CACO_PRA3	
S65				10,00 ha	OC_CACO_PRA3	OC_CACO_PRA3	
S66				10,00 ha	OC_CACO_PRA3	OC_CACO_PRA3	
S67				10,00 ha	OC_CACO_PRA3	OC_CACO_PRA3	
S68				10,00 ha	OC_CACO_PRA3	OC_CACO_PRA3	
S69				10,00 ha	OC_CACO_PRA3	OC_CACO_PRA3	
S70				10,00 ha	OC_CACO_PRA3	OC_CACO_PRA3	
S71				10,00 ha	OC_CACO_PRA3	OC_CACO_PRA3	
S72				10,00 ha	OC_CACO_PRA3	OC_CACO_PRA3	
S73				10,00 ha	OC_CACO_PRA3	OC_CACO_PRA3	
S74				10,00 ha	OC_CACO_PRA3	OC_CACO_PRA3	
S75				10,00 ha	OC_CACO_PRA3	OC_CACO_PRA3	
S76				10,00 ha	OC_CACO_PRA3	OC_CACO_PRA3	
S77				10,00 ha	OC_CACO_PRA3	OC_CACO_PRA3	
S78				10,00 ha	OC_CACO_PRA3	OC_CACO_PRA3	
S79				10,00 ha	OC_CACO_PRA3	OC_CACO_PRA3	
S80				10,00 ha	OC_CACO_PRA3	OC_CACO_PRA3	
S81				10,00 ha	OC_CACO_PRA3	OC_CACO_PRA3	
S82				10,00 ha	OC_CACO_PRA3	OC_CACO_PRA3	
S83				10,00 ha	OC_CACO_PRA3	OC_CACO_PRA3	
S84				10,00 ha	OC_CACO_PRA3	OC_CACO_PRA3	
S85				10,00 ha	OC_CACO_PRA3	OC_CACO_PRA3	
S86				10,00 ha	OC_CACO_PRA3	OC_CACO_PRA3	
S87				10,00 ha	OC_CACO_PRA3	OC_CACO_PRA3	
S88				10,00 ha	OC_CACO_PRA3	OC_CACO_PRA3	
S89				10,00 ha	OC_CACO_PRA3	OC_CACO_PRA3	
S90				10,00 ha	OC_CACO_PRA3	OC_CACO_PRA3	
S91				10,00 ha	OC_CACO_PRA3	OC_CACO_PRA3	
S92				10,00 ha	OC_CACO_PRA3	OC_CACO_PRA3	
S93				10,00 ha	OC_CACO_PRA3	OC_CACO_PRA3	
S94				10,00 ha	OC_CACO_PRA3	OC_CACO_PRA3	
S95				10,00 ha	OC_CACO_PRA3	OC_CACO_PRA3	
S96				10,00 ha	OC_CACO_PRA3	OC_CACO_PRA3	
S97				10,00 ha	OC_CACO_PRA3	OC_CACO_PRA3	
S98				10,00 ha	OC_CACO_PRA3	OC_CACO_PRA3	
S99				10,00 ha	OC_CACO_PRA3	OC_CACO_PRA3	
S100				10,00 ha	OC_CACO_PRA3	OC_CACO_PRA3	



PARTIE 1 : ELEMENTS DE CONTEXTE

Nom du PAEC	CAUSSE ET CONTREFORTS DU LARZAC
Opérateur du PAEC	CPIE des Causses Méridionales Soraya PERCHET 0467447579
Les enjeux du PAEC	1. Biodiversité : notamment habitats naturels méditerranéens ouverts et semi-ouverts ; avifaune ; chiroptères 2. Zones Humides
Situation de l'exploitation par rapport aux critères de priorisation définis dans le PAEC	Présence d'habitat à forte priorité (priorité 1 : pelouses à Brumes 6210 ; priorité 3 : Matorral à juniperus commun 5210). Reconquête pastorale au travers du contrat avec des investissements et des travaux sur une exploitation JA.
Diagnostic agricole réalisé par et le Diagnostic environnemental réalisé par et le	S. Micola (Chambre d'Agriculture Hérault) le 16 avril 2025 F. Coussan (CCN Occitanie) le 16 avril 2025

Logos financeurs



MAEC : Evolution surfacique du dispositif

Missions

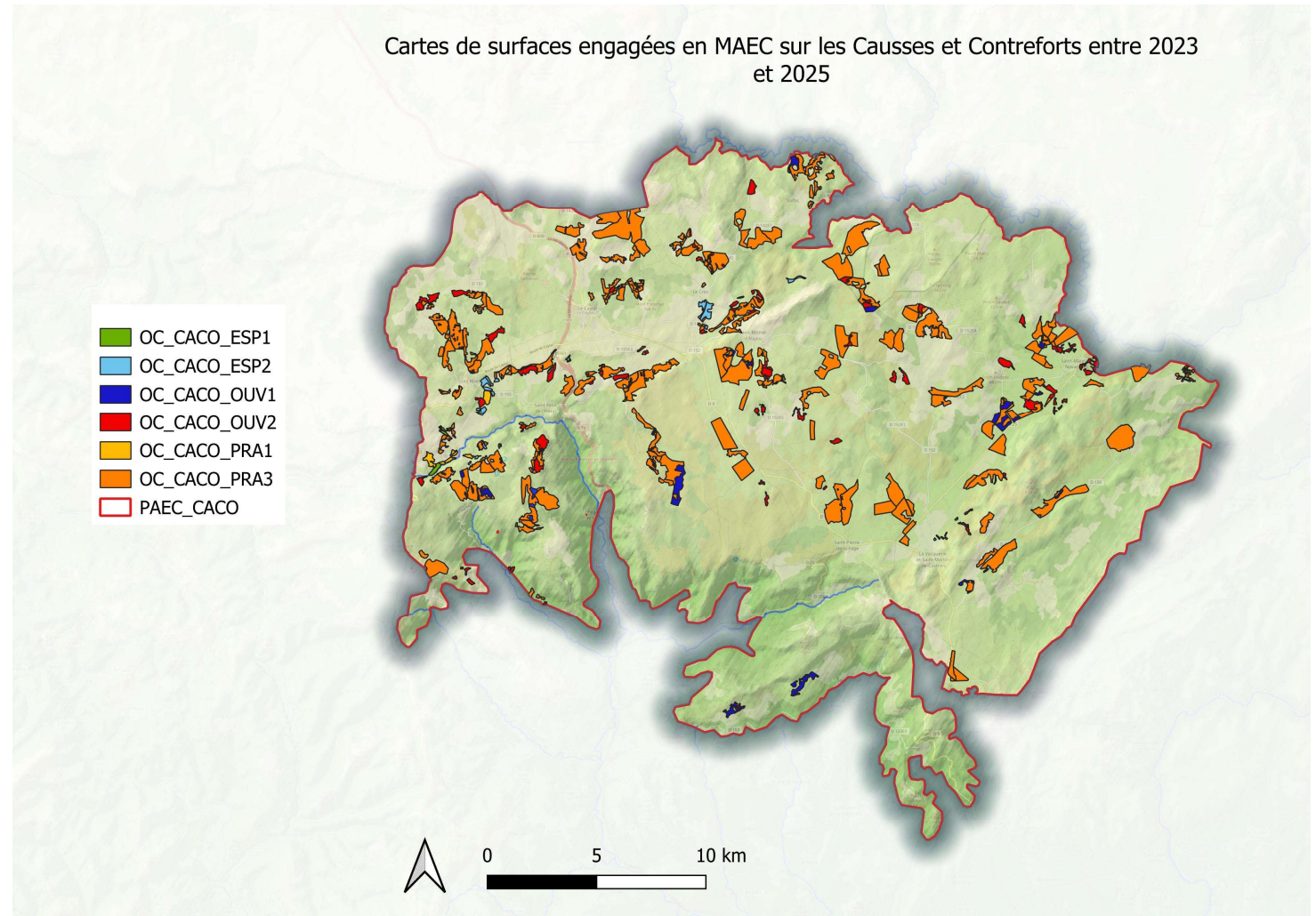
**Surface totale engagée :
2 998 hectares**

38 EA sur toute la période
(2023-25),

42 EA en 2015-2017

Types de mesures :

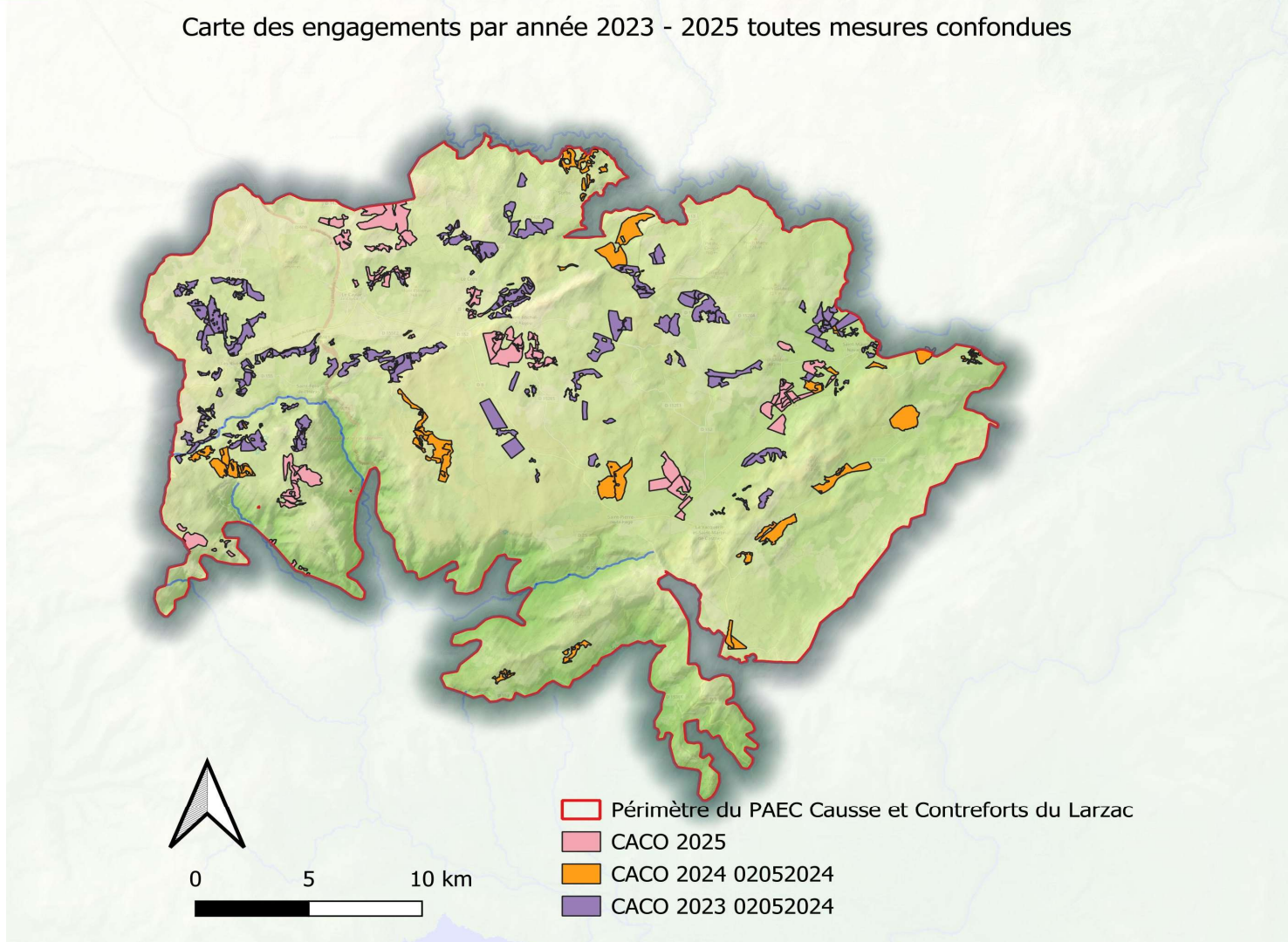
Gestion pastorale
dominante,
hausse de la surface
engagée dans d'autres
mesures (ouverture,
retard de fauche)



MAEC : Evolution surfacique du dispositif

Missions

Carte des engagements par année 2023 - 2025 toutes mesures confondues





MAEC biodiversité et MAEC conversion bio

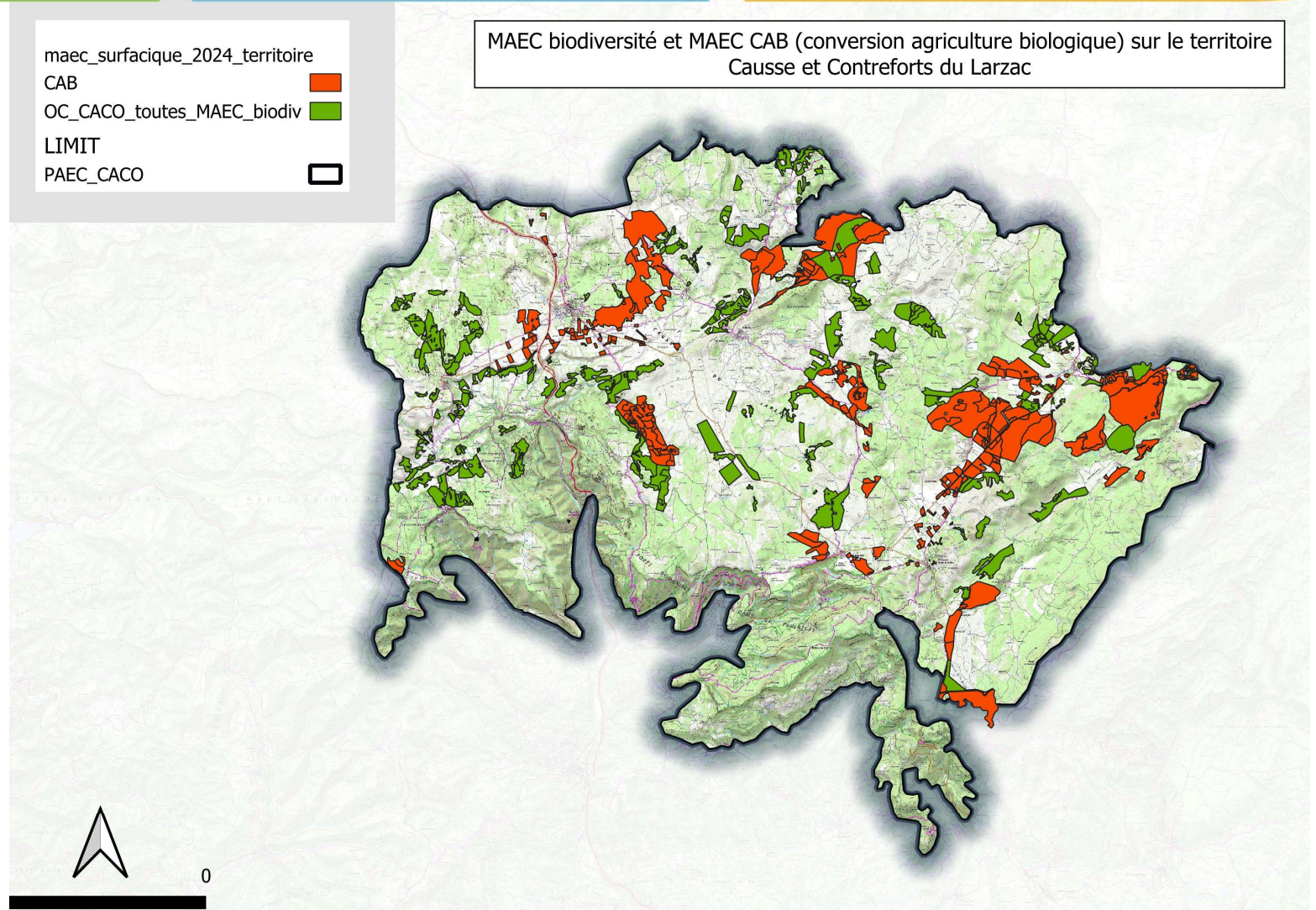
Missions

Ration MAEC biodiversité / MAEC agriculture biologique

MAEC biodiversités toutes
mesures confondues :
2179,16 hectares

MAEC conversion à
l'agriculture biologique :
2540,32 hectares

(Source RPG 2024, instruit
DDTM)



PAEC : Formation des bénéficiaires

Une **formation obligatoire à destination des éleveurs engagés** (13 novembre 2025), série de trois rdvs entre 2024 et 2025 (36 exploitations au total)

L'objectif = **accompagner concrètement les exploitants dans l'adaptation des pratiques agropastorales en faveur de la biodiversité.**

- **Appropriation des mesures** par les éleveurs et contribuent à l'efficacité environnementale des MAEC sur les territoires
 - **Sécurisation du respect des cahiers des charges et des plans de gestion**
 - **Dialogue** entre agriculteurs, techniciens et structures animatrices
- ✓ Deux temps : réunion en salle et après-midi sur le terrain avec observation des secteurs engagés.
 - ✓ programme articulé autour de la **gestion du pâturage et des ligneux ainsi que la préservation de la biodiversité** (faune, flore, habitats).

de la dynamique ligneuse – quelques éléments raisonnés ses pratiques
sur un objectif (et le pas de temps pour y parvenir...)

DEUX OBJECTIFS MÉTÉOROLOGIE
CONDUITE PASTORALE DIFFÉRENTIELLE
ET PONTUE
L'EXTENSION DES LIGNES
CONDUITE à traverser la mortalité des arbres et
des très jeunes plants pour éviter l'apparition
de nouveaux arbres. Un pâturage contrôlé
de la strate herbacée est lui par un permis
d'y entrer en l'absence de troupeau ou en
échange dans l'attente.

FAIRE RÉVÉLER DES LIGNES
augmenter la mortalité des arbres par le
pâturage de chaque nouvelle génération de
jeunes plants. Cette mortalité est contrôlée. Cette
mortalité est contrôlée par le troupeau et ce
pâturage est contrôlé.

Connaître sa végétation, évaluer la dynamique, anticiper la réaction des ligneux :

Rechercher l'efficacité, et la durabilité
Pratiquer la gestion pastorale après les interventions
Chaque intervention doit être suivie d'un suivi
régulier pour évaluer son impact et ajuster les
pratiques en conséquence. Un suivi régulier
est donc essentiel pour garantir l'efficacité
des interventions.

Intervenir par étapes, progressivement
accompagner les éleveurs
CONNAÎTRE LES LIGNES
L'objectif est de connaître les lignes
et de les gérer en conséquence. Un suivi
régulier est donc essentiel pour garantir
l'efficacité des interventions.

Adopter la gestion pastorale ?
Intérêt du pâturage mixte
à la bonne saison...

Pratiquer la gestion pastorale après les interventions
Chaque intervention doit être suivie d'un suivi
régulier pour évaluer son impact et ajuster les
pratiques en conséquence. Un suivi régulier
est donc essentiel pour garantir l'efficacité
des interventions.

Adopter la gestion pastorale ?
Intérêt du pâturage mixte
à la bonne saison...

Pratiquer la gestion pastorale après les interventions
Chaque intervention doit être suivie d'un suivi
régulier pour évaluer son impact et ajuster les
pratiques en conséquence. Un suivi régulier
est donc essentiel pour garantir l'efficacité
des interventions.

Adopter la gestion pastorale ?
Intérêt du pâturage mixte
à la bonne saison...

Pratiquer la gestion pastorale après les interventions
Chaque intervention doit être suivie d'un suivi
régulier pour évaluer son impact et ajuster les
pratiques en conséquence. Un suivi régulier
est donc essentiel pour garantir l'efficacité
des interventions.

Adopter la gestion pastorale ?
Intérêt du pâturage mixte
à la bonne saison...

Pratiquer la gestion pastorale après les interventions
Chaque intervention doit être suivie d'un suivi
régulier pour évaluer son impact et ajuster les
pratiques en conséquence. Un suivi régulier
est donc essentiel pour garantir l'efficacité
des interventions.

PELOUSES SÈCHES ET FACIÈS D'EMBUISSONNEMENT



Grainet d'ortie
(Emmenanthe arvensis)



Grainet d'ortie
(Emmenanthe arvensis)



Grainet d'ortie
(Emmenanthe arvensis)



Grainet d'ortie
(Emmenanthe arvensis)



Grainet d'ortie
(Emmenanthe arvensis)



Grainet d'ortie
(Emmenanthe arvensis)





Evaluation des MAEC 2023 - 2025

Missions

Une action de **bilan des MAEC est envisagé pour 2026**

Création et application d'une **méthodologie visant une évaluation des pratiques de gestion et l'impact sur la végétation**, par :

- **Plan d'échantillonnage de ~ 8 exploitations** engagées depuis 2023
 - présentation un plan de gestion orienté changement de pratiques),
 - Des milieux diversifiés (focus prairies)
 - Secteurs à enjeux écologiques forts/prioritaires
- Moyens
 - **Entretiens de gestion approfondis, indicateurs de gestion (terrain) et si possible indicateurs écologiques** (avifaune et flore patrimoniale).
- Calendrier:
Février/mars : compilation des méthodes existantes (Mil'Ouv, AMI OFB...) et construction d'une méthode spécifique au projet 1,5 jour,

Mois de Mai/Juin : 4 jours de terrain avec environ 4 parcelles/jours à visiter,
Restitution avec les exploitants en cours d'année;
Éventuellement à intégrer dans le GIEE « 5^{ème} saison » avec réunion ouverte en partenariat avec le CPIE.





Contrats Natura 2000

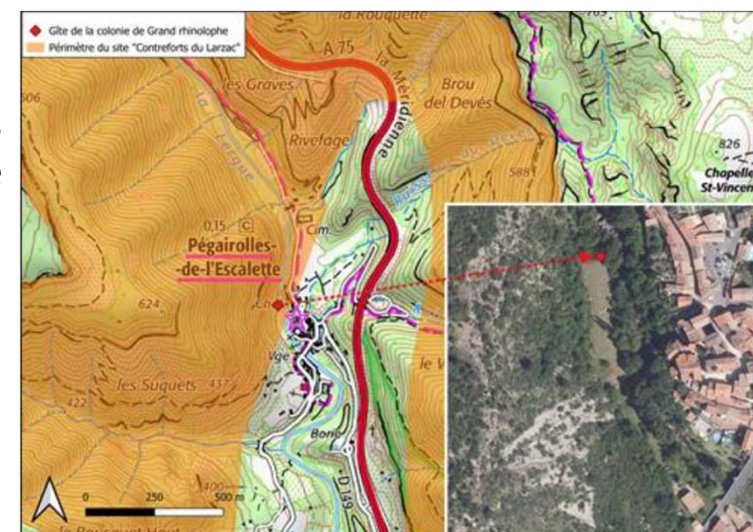
Missions



Accompagnement d'un dépôt de contrat **NI-NI** << **Restauration d'un moulin ancien dans le but de la préservation d'une colonie de mise-bas de Grand-Rhinolophe sur la commune de Pégairolles-de-l'Escalette**>>

Objectif : L'objectif du contrat est de **restaurer un gîte bâti utilisé par une colonie de mise-bas de Grand rhinolophe afin de maintenir les effectifs présents voire de les augmenter grâce à la restauration de conditions thermo-hygrométriques plus favorable et d'une meilleure protection contre la prédation ou le dérangement humain.**

- Localisation : Pégairolles-de-l'Escalette
- Itinéraire technique : Le bâtiment devra être restauré à l'identique (matériaux, inclinaison du toit, etc.) afin de conserver des conditions thermo-hygrométrique qui le rendent attractif pour le Grand rhinolophe.
- Estimation financière (en € TTC) : 30 000€ dont 60% financé par la Fondation du Patrimoine. Les travaux de réfection financés par le fond FEADER représente un financement de **11 244 €**.
- Statut du contrat : déposé et validé





Contrats Natura 2000

Missions



26 juin 2025 :

- 29 adultes
- 17 juvéniles



Photo colonie de femelles 2024
Source : **CPIE CM**



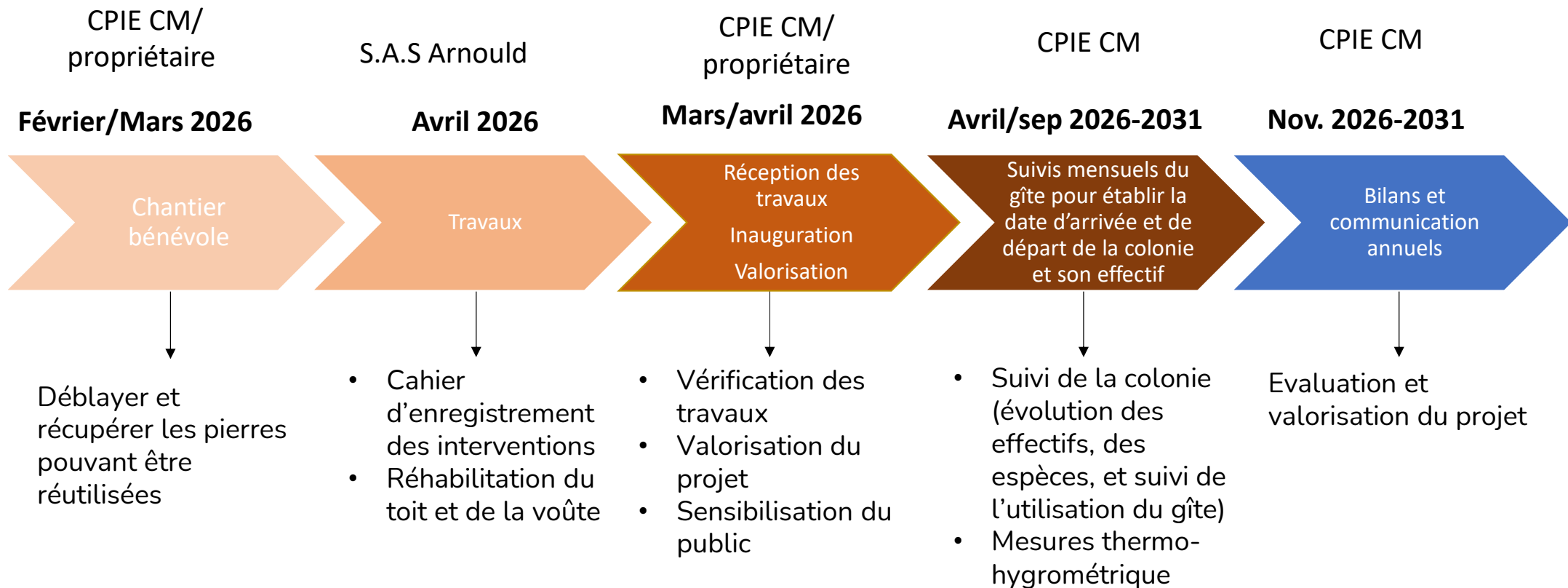
Photo vue e face du moulin
Source : **CPIE CM**



Photo juvéniles 2025
Source : **CPIE CM**

Contractualisation : Contrat Ni-Ni : Restaurer un moulin ancien en faveur du Grand Rhinolophe

Calendrier des actions 2026





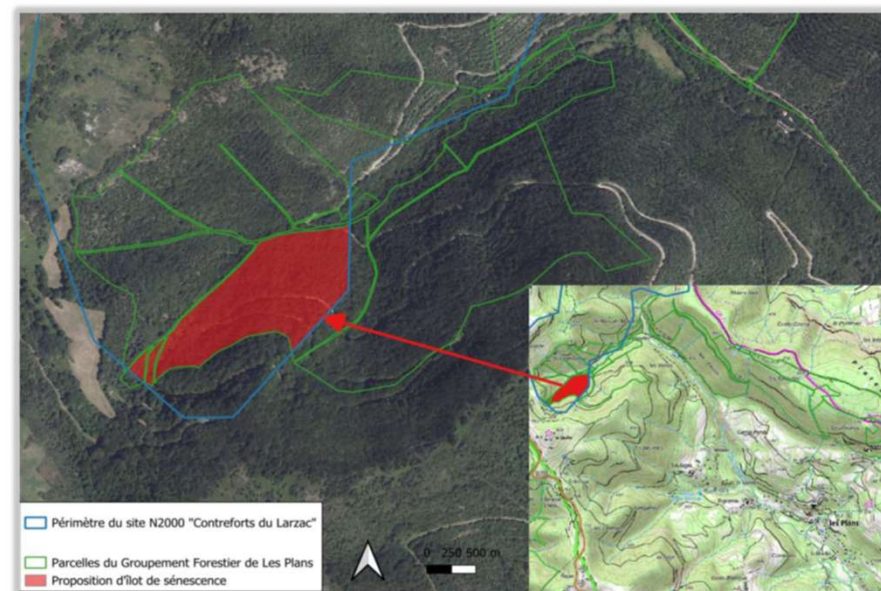
Contrats Natura 2000

Missions



Accompagnement d'un montage de contrat « **Maintien d'arbres sénescents disséminés et création d'un îlot de sénescence Natura 2000 sur le groupement forestier de « Les Plans »** (« Dispositif favorisant le développement de bois sénescents »

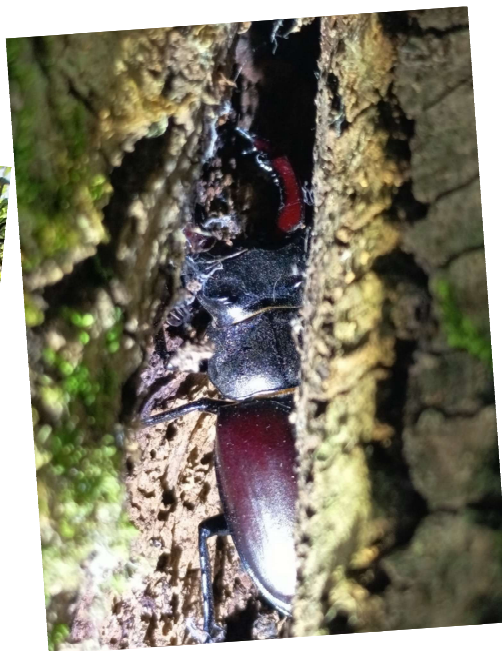
- Objectif : **Développer le bois sénescent afin d'améliorer le statut de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire**
- Surface concernée : Hêtraie calcicole xérothermophile (6,5 ha), commune de Les Plans
- Itinéraire technique :
 - Maintien sur pied pendant 30 ans hors sylviculture de 206 arbres disséminés éligibles,
 - Valorisation de l'absence totale d'intervention sylvicole pendant 30 ans sur l'espace interstitiel entre les arbres présentant soit des signes de sénescence, soit un diamètre important
- Estimation financière (en € TTC) : **14 000€**
- Statut du contrat : prêt à déposer début 2026





Contrats Natura 2000

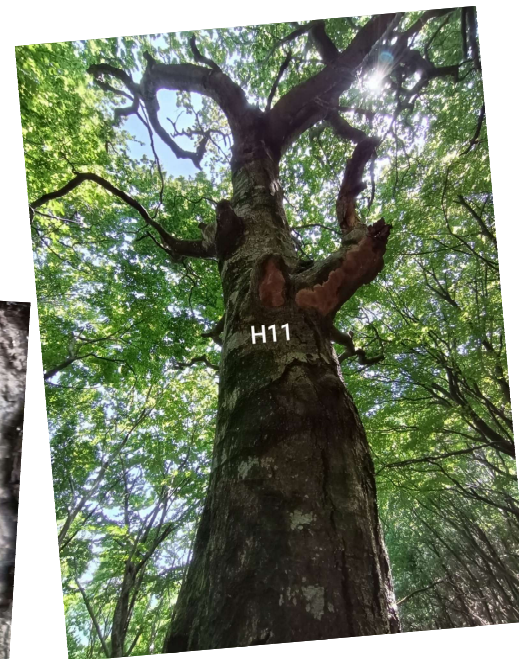
Missions



Lucane cerf-volant mâle, *Lucanus cervus*



Rosalie des Alpes, *Rosalia Alpina*





Chartes Natura 2000

Missions

- Série d'engagements et de recommandations qui a pour objectifs le développement, le maintien et la valorisation de pratiques favorables à la protection et à la conservation des habitats naturels et des espèces.
- L.414-3, R.414-12 et R.1414-12-1 du code de l'environnement.
- Ces engagements et recommandations varient en fonction de chaque activité ou de milieux visés.



Charte Département de l'Hérault Forestiers-Sapeurs et rando-pisteurs

- 14 sites Natura 2000 Hérault et Gard
- **renforcer la communication et la collaboration** entre les structures et mettre en cohérence les activités de ces équipes départementales avec les enjeux de conservation des sites Natura 2000.
- procéder à des **rappels d'engagements réglementaires**
- La charte a été validée fin 2025 par les structures signataires et sera signée début 2026 par leurs représentants.

Solidarité pour la Nature, contre les incendies

Le Département a signé un partenariat avec la Communauté de communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises pour mieux intégrer les enjeux de protection de la biodiversité dans les activités de ses forestiers-sapeurs. L'objectif : inscrire leur mission vitale d'entretien des pistes et équipements DFCI (Défense des forêts contre les incendies) dans les engagements de la charte Natura 2000 sur 14 sites classés de l'est de l'Hérault. Un nouveau cap pour ces équipes mobilisées pour vous protéger contre les feux et qui s'engagent au-delà des frontières, comme cet été avec l'intervention de notre Groupe d'appui forestier (GAF) en renfort du SDIS sur les incendies de l'Aude.





Chartes Natura 2000

Missions

- Série d'engagements et de recommandations qui a pour objectifs le développement, le maintien et la valorisation de pratiques favorables à la protection et à la conservation des habitats naturels et des espèces.
- L.414-3, R.414-12 et R.1414-12-1 du code de l'environnement.
- Ces engagements et recommandations varient en fonction de chaque activité ou de milieux visés.



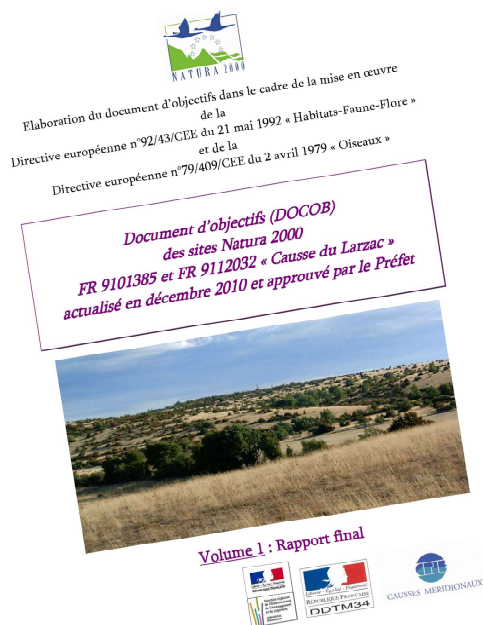
Charte Fédération des chasseurs/associations de chasse

- Le projet de charte avec les structures représentant les activités cynégétiques
- **sensibiliser** les pratiquants aux enjeux des sites (notamment zones de quiétude, limitation de la circulation motorisée),
- **améliorer les liens de communication** afin d'associer les chasseurs aux objectifs de conservation au sens large
- **sensibiliser aux pollutions engendrées** par les munitions au plomb et leurs alternatives,
- procéder à des **rappels d'engagements réglementaires** (notamment liés aux espèces exotiques envahissantes)



Révision DOCOB Causses du Larzac

Missions



Historique

- Le DOCOB a été **validé en 2006 et actualisé en 2010** (+ mise à jour habitats en 2016)
- **Évaluation de la mise en œuvre en 2018** : Le DOCOB en cours est devenu obsolète (évaluation) -> Révision du DOCOB
- **Les trois « lots » d'inventaires** sont financés par la Région Occitanie sous convention ou attribution de subvention

2022- 2023/24 Travaux état des lieux et inventaires (diagnostics)



- 1) Coordination et suivi des inventaires et **diagnostics socio-économique (usages)**
- 2) Mise à jour de la **cartographie des habitats d'intérêt communautaire et naturels**
- 3) Cartographie des **populations d'oiseaux (inventaire initial)**



Révision DOCOB Causses du Larzac

Missions



Méthode d'élaboration nationale

« Cahier Technique 88 (CT88) »

Diagnostic actualisé

- Bilan du DOCOB en cours
- Mise à jour habitats, espèces, usages
- Analyse des évolutions du site

Enjeux & objectifs

- Hiérarchisation des enjeux de conservation
- Définition / ajustement des objectifs à long terme
- Concertation avec le COPIL et acteurs locaux

Stratégie & programme d'actions

- Déclinaison opérationnelle des objectifs
- Mesures contractuelles, animation, gestion
- Intégration des pressions et activités humaines

Suivi – évaluation – validation

- Indicateurs et protocoles de suivi
- Validation institutionnelle du DOCOB révisé
- Préparation du prochain cycle d'évaluation



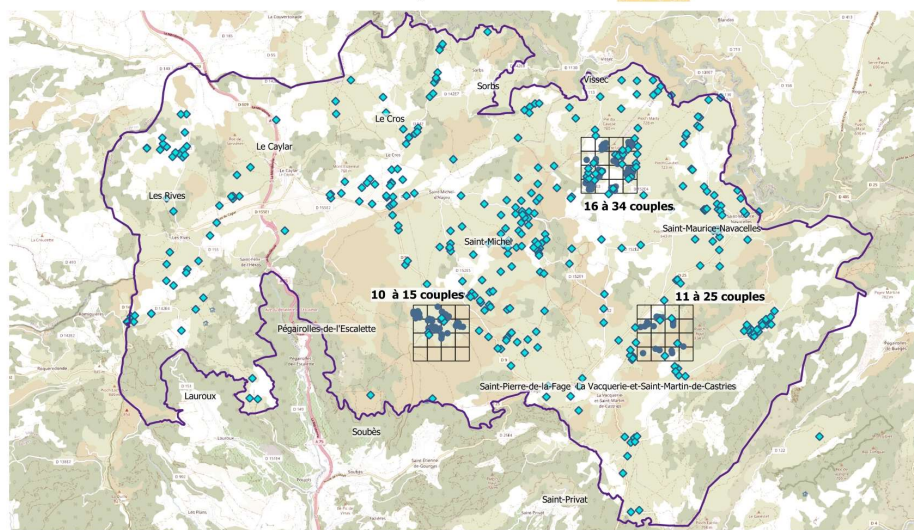
Révision DOCOB Diagnostics

Missions

CARTE M



ZPS Causse du Larzac FR9112032
Atlas cartographique
Localisation des contacts
Pie-grèche écorcheur



• Contacts dans le cadre des prospections 2023
◆ Données opportunistes 2023

□ Prospections PNA
□ ZPS Causse du Larzac

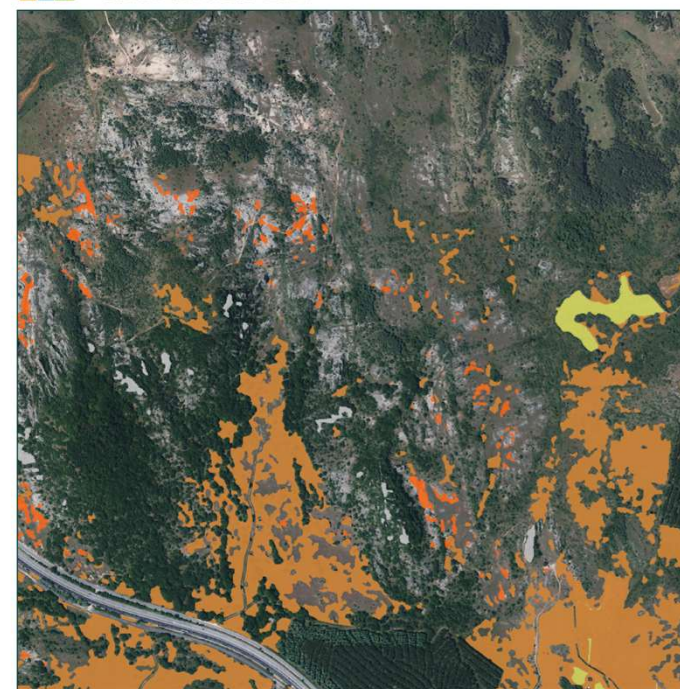
0 2,5 5 km

Source :
La Saisepareille, 2023
Fond de carte Open Street Map
PNA Pie-grêches
DREAL Occitanie : ZPS Causse du Larzac

Cartographie des habitats naturels par télédétection
multitemporelle Pléiades
Causse du Larzac - 2024



B03



Typologie

- 3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition
- 3170* - Mares temporaires méditerranéennes
- 4030 - Landes sèches européennes
- 5210 et 5130 - Matorrals arborescents à Juniperus spp. et Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires
- 6110* - Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Scion albi
- 6210(*) - Pelouses sèches semi-naturelles et faciles d'emboussonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) [* sites d'orchidées remarquables]
- 6220* - Parcours substeppeiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea
- 6420 - Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du Molinio-Holoschoenion
- 6510 - Pelouses maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)
- 7220* - Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion)
- 8210 - Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique
- 9180* - Forêts de pentes, éboulis, ravins du Tilio-Acerion
- 91E0* - Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)
- 9340 ou nonIC - Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia ou nonIC
- nonIC ou 5130 - nonIC ou Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires
- 6210 - Groupement à Erica cinerea, Anthoxanthum odoratum et Lotus dorycnium

* habitat d'intérêt communautaire prioritaire

0 100 200 m

Réalisation : i-Sea 2026

Sources :

- i-Sea, CPIE Causses Méridionales, CBN Méditerranéen

- Natural Earth, IGN

Image (traitement) : Pléiades ©ADS-CNES, 2023. Date d'acquisition : du 04/04/2022 au 13/10/2023. Production DINAMIS

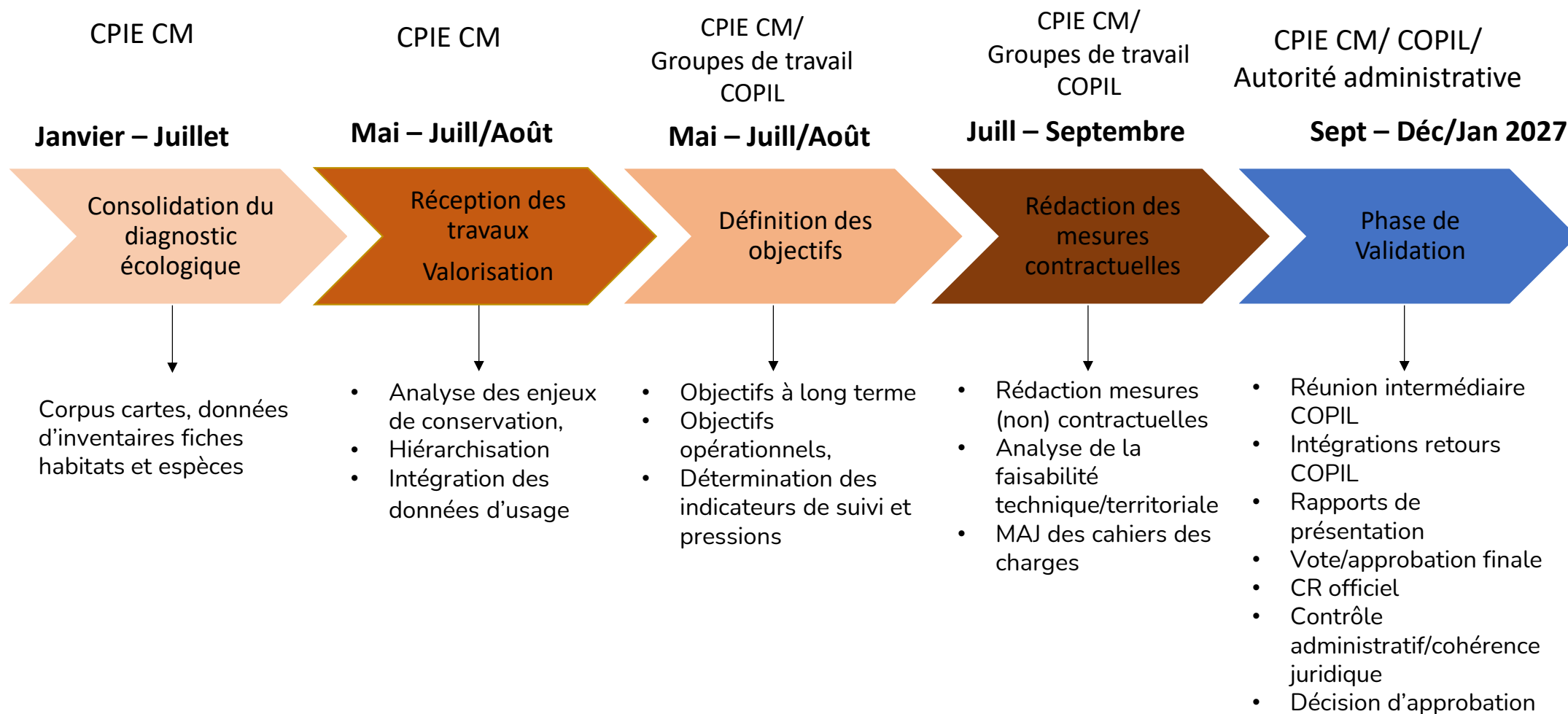
Système de coordonnées : Lambert 93





Révision DOCOB calendrier 2026

Missions





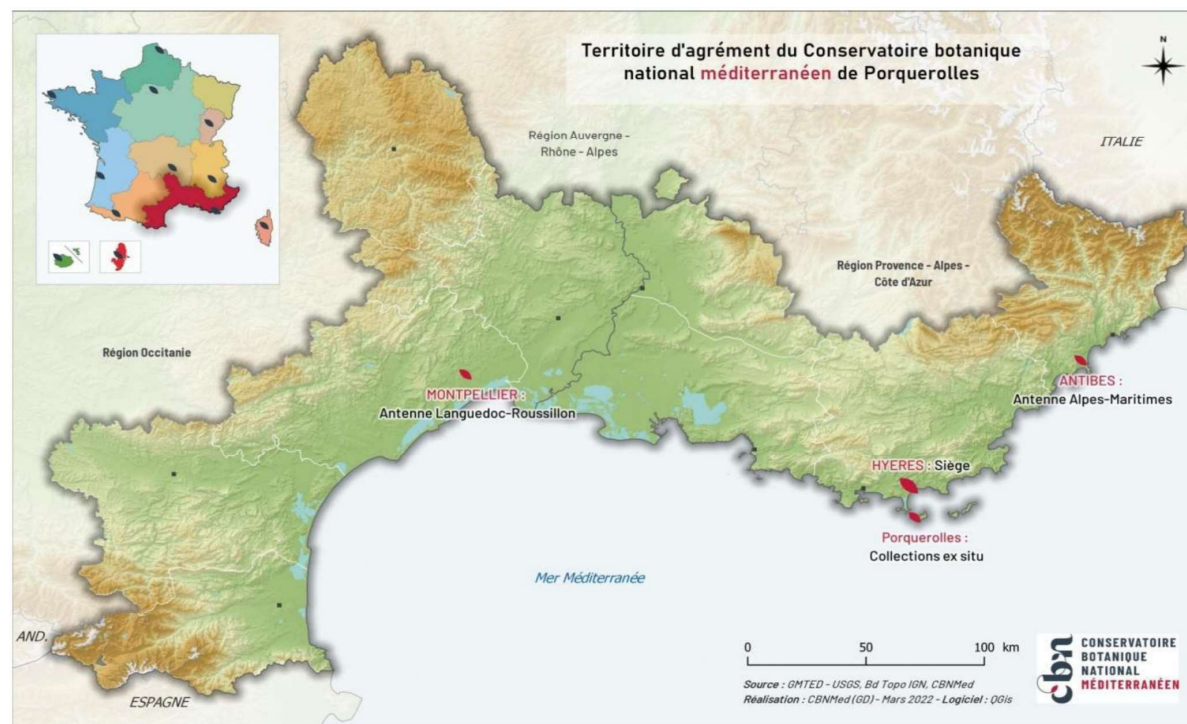
Typologie et cartographie des végétations du site Natura 2000 Causse du Larzac

Le réseau des conservatoires botaniques nationaux : Des établissements à caractère scientifique et technique

- Développer et approfondir les connaissances.
- Gestion, diffusion et valorisation de données.
- Contribuer à la gestion conservatoire et à la restauration écologique
- Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques et de la réglementation.
- Informer, sensibiliser et mobiliser le public.



Le Conservatoire botanique national méditerranéen : Un territoire d'agrément entre Occitanie et PACA

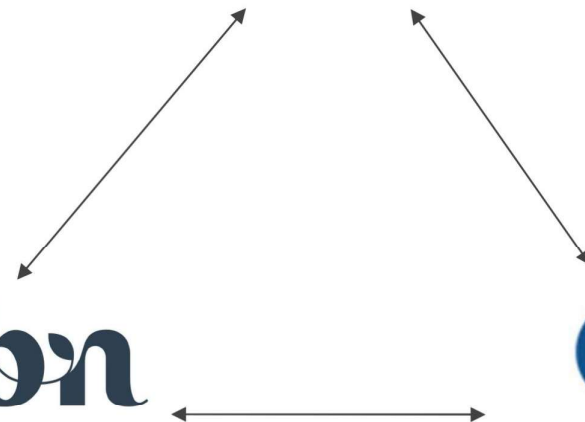


- 9 départements pour 46 772 km² dont 5 en Occitanie (11, 34, 30, 48 et 66)
- 4 sites : le siège à Hyères (83), les collections ex situ à Porquerolles (83), 2 antennes à Antibes (06) et Montferrier sur Lez (34)
- Une trentaine d'agents

Partenaires impliqués dans la mise à jour du DOCOB : Projet 2022-2024



Financements



Cartographie d'habitat : Une révision mais dans quel but ?

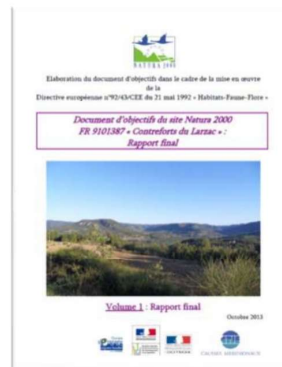
Connaître son territoire

- Combler les lacunes
- Nouveaux habitats
- Évolutions naturelles

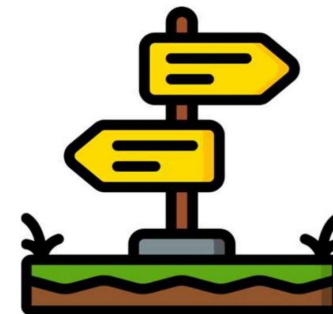


Orienter la gestion

- Outil d'aide à la décision
- Évaluer les mesures de conservation
- Détecter les menaces



Protéger durablement la biodiversité



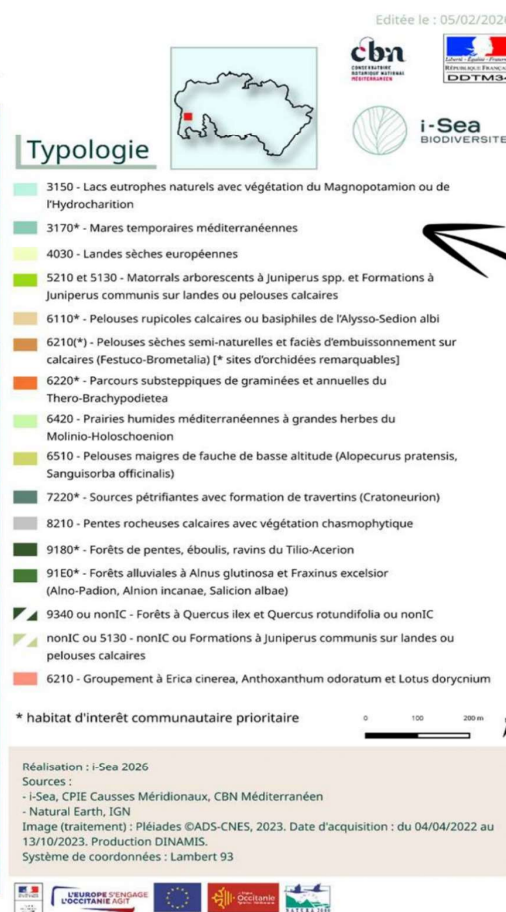
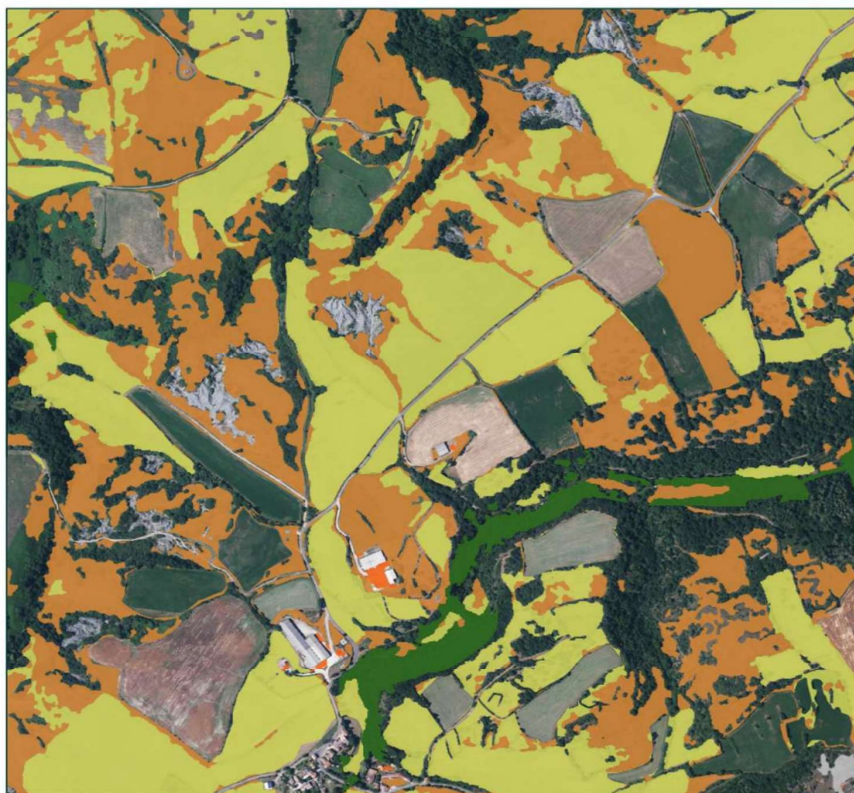
Cartographie d'habitat : Qu'est ce que c'est ?

Délimitation
géographique des
habitats



Cartographie des habitats naturels par télédétection
multitemporelle Pléiades
Causse du Larzac - 2024

G02



Légende

Cartographie d'habitats : Une méthode cadrée par un cahier des charges

Relevés phytosociologique (relevés de la végétation)



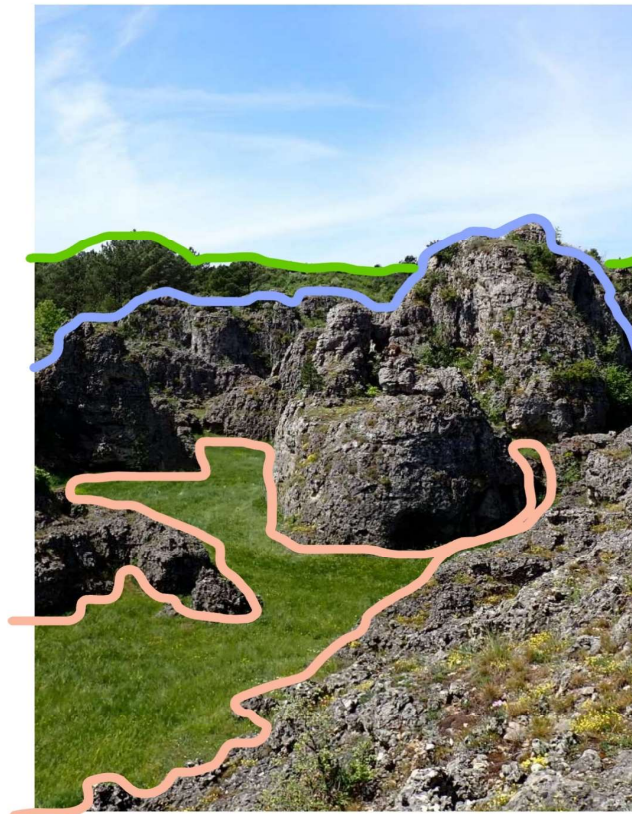
Typologie
(rattachement des relevés à des types de végétation connues)



Cartographie
(terrain et/ou photo-interprétation
et/ou télédétection)



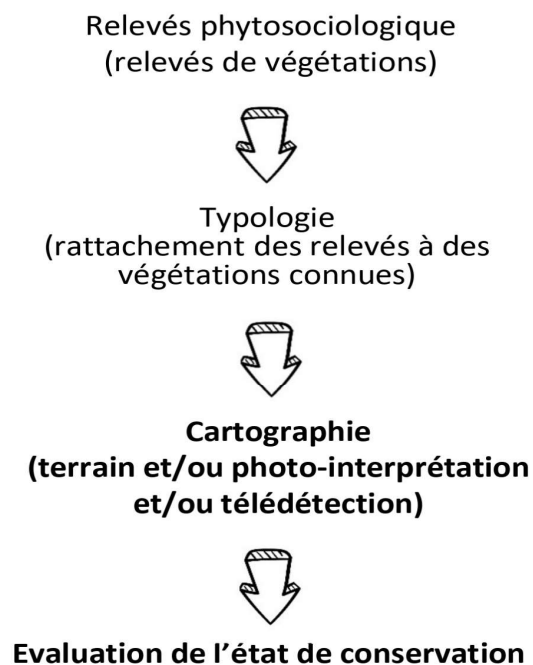
Evaluation de l'état de conservation



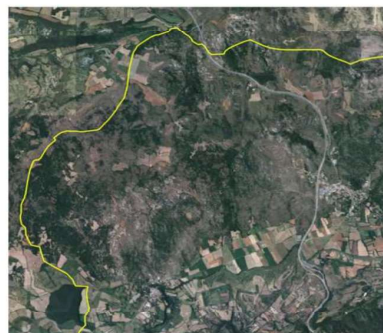
Liste des plantes formant la végétation

TYPELOGIE	1914 - <i>Bromion erecti</i> V. Koch	4 - <i>Arenario aggregatae - Ammerium</i>
	1914 - Groupement à <i>Bromopsis erecta</i> et <i>Anacamptis pyramidalis</i>	4 - <i>Avenuto aggregatae - Ammerium junceae</i> T. Lioo 1929
Rattachement phytosociologique	Bromion erecti V. Koch 1926	Arenario aggregatae - Ammerium junceae T. Lioo 1929
Type de relevés : Phytosociologie ou Partiel		
RT : terrain - DBH : Biblio		
Rattachement		
nom_complet_id_re		
us de 15 relevés		
Bromion erecti (Hud.) Foug. 1869	12100001	12100001
Plantago lanceolata L. 1753	12100002	12100002
Polygonum angustifolium L. 1753	12100003	12100003
Eragrostis canaliculata L. 1753	12100004	12100004
Potentilla veneta L. 1753 [com. et rpg. com.]	12100005	12100005
Ranunculus bulbosus L. 1753	12100006	12100006
Anacamptis pyramidalis (L.) Rich. 1817	12100007	12100007
Polygonum officinale L. V. Schulze & Scholz, 1962	12100008	12100008
Hephaerostis radiata L. 1753	12100009	12100009
Daucus carota subsp. caucata L. 1753	12100010	12100010
Trifolium pratense var. pratense L. 1753	12100011	12100011
Bellis perennis L. 1753	12100012	12100012
Plantago media L. 1753	12100013	12100013
Carex flacca Schreb. 1771	12100014	12100014
Cirsium tuberosum (L.) AB. 1785	12100015	12100015
Blackstonia perfoliata subsp. perfoliata (L.) Steud. 1753	12100016	12100016
Ononis spinosa subsp. procurrens (Vahl.) Briq. 1862	12100017	12100017
Medicago lupulina L. 1753	12100018	12100018
Quercus ilex subsp. coccinea (L.) P. Beauv. 1812	12100019	12100019
Quercus purpurea Huds. 1762	12100020	12100020
Briza media L. 1753	12100021	12100021
Veronica anagallis L. 1753	12100022	12100022
Lolium maritimum L. 1753	12100023	12100023
Geranium dissectum L. 1753	12100024	12100024
Trifolium dubium Sibth. 1794	12100025	12100025
Bromus hordeaceus L. 1753	12100026	12100026
Prunus spinosa L. 1753	12100027	12100027
Brachypodium pinnatifidum (Hort.) Steud. 1817	12100028	12100028
Poa bulbosa var. vulgaris Koeber. 1802	12100029	12100029
Cypripedium acaule subsp. lasiocarpum (Thell.) Thell. 1914	12100030	12100030
Ononis laevis W. 1824	12100031	12100031

Cartographie d'habitats : La cartographie par télédétection



Images satellites



cbn
CONSERVATOIRE
BOTANIQUE NATIONAL
MEDITERRANEE

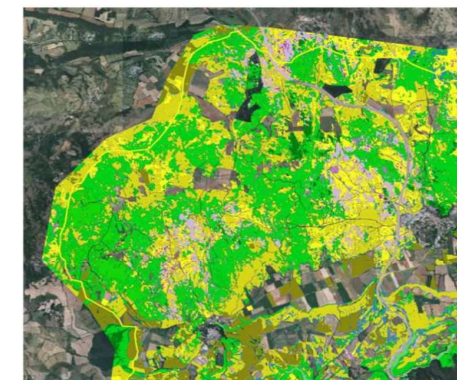
Polygones d'apprentissage

Modélisation & machine
learning

Cache

CAUSSES MERIDIONAUX

i-Sea



Quelques résultats

Type de milieux	
1	Forêts
2	Fourrées
3	Prairies
4	Pelouses
5	Milieux rocheux
6	Mares
7	Prairies humides
8	Landes
9	Sources
10	Ourlets



10 grands types de milieux, 16 habitats d'intérêt Communautaire



L'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire stable.



2 habitats d'intérêt communautaire non retrouvés :

- 3130 (Eaux stagnantes)
- 6410 (Prairies à Molinie)



4 habitats d'intérêt communautaire nouveaux :

- 3150 (Lacs eutrophes)
- 4030 (Landes sèches)
- 5130 (Formations à Genévrier sur landes)
- 9340 (Forêts de chênes verts)

Bilan du projet : 2022 - 2024

- **Bibliographie** : recensement des études réalisées et extraction des données flore et végétation disponibles
- **Réunions** avec l'animatrice du site pour définir les besoins de la cartographie
- **288 relevés phytosociologiques** réalisés et identifiés/rattachés.
- **8588 observations** de plantes/taxons (plantes patrimoniales, exotiques envahissantes, etc.)
- **438 polygones** d'apprentissage ont été fournies au bureau d'étude en charge de la partie télédétection
- **Rédaction** du rapport et analyse des données





MERCI DE VOTRE ATTENTION

CONTACT

Siège
34 avenue Gambetta
83400 Hyères

04 94 16 61 40
contact@cbnmed.fr

**Antenne Occitanie - Languedoc-
Roussillon**
Agropolis International
1000 Avenue Agropolis
34090 MONTPELLIER

04 94 16 61 40

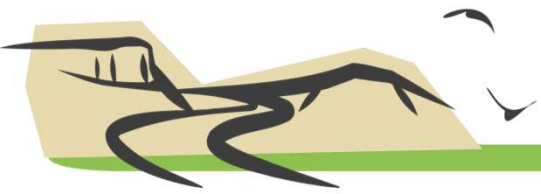
Antenne Alpes-Maritimes
Villa Thuret
90 chemin Raymond
06 160 Antibes

04 92 38 64 74

SUIVEZ-NOUS



POUR EN SAVOIR PLUS
www.cbnmed.fr
www.reseda-flore.eu
www.invmed.fr



Amélioration des connaissances

Missions



Suivis chiroptérologiques sur un gîte à enjeux : Aven de Vitalis (Soraya Perchec),



Suivis chiroptérologiques : Inventaire des chauves-souris arboricoles et forestiers dans la forêt domaniale de l'Escandorgue (Julien Penvern, Hypsugo),



Suivi ornithologique : Actualisation de l'effectif nicheur du Circaète Jean-le-Blanc et des périmètres de quiétude (Antoine Carrer, Association La Salsepareille),

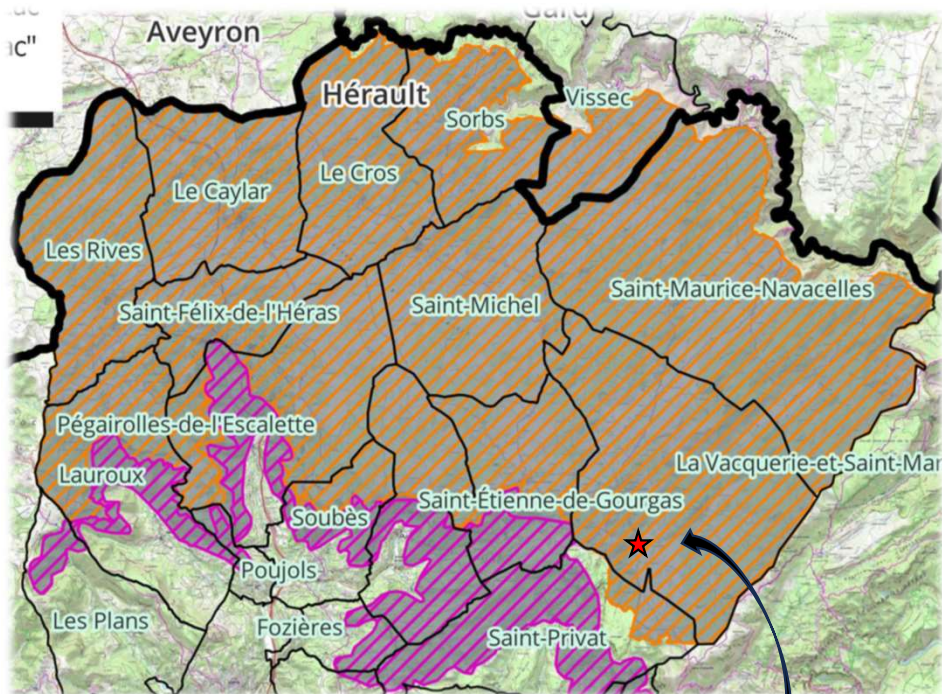


Mise à jour de la cartographie des habitats naturels et d'intérêt communautaire (Lise Cantu (Conservatoire Botanique National méditerranéen)



Aven de Vitalis suivi des populations de chiroptères

Missions



8310- « Grotte non exploitée par le tourisme », Annexe I de la Directive Habitat

Site concerné : ZSC FR9101385 « Causse du Larzac »

Commune : La Vacquerie-et-Saint-Martin-de-Castries, ancienne cave à fromage située sur un terrain privé .

- La cavité est connue de longue date pour les enjeux (premiers suivis en 1999)
- nouveaux suivis en 2023 par le GCLR ont identifié :
 - **une augmentation des enjeux en période d'hibernation,**
 - **nouvel enjeu en période estivale** avec l'observation d'une colonie de **mise-bas de Grand rhinolophe.**
- Un suivi mensuel bénévole a été effectué en 2024 sur la cavité afin de mieux connaître la phénologie d'utilisation
- **Ce suivi a été repris par le CPIE CM durant l'année 2025 dans le cadre de l'animation des sites Natura 2000**



Aven de Vitalis suivi des populations de chiroptères

Missions

Enjeux de conservation et de gestion

- Maintenir et **restaurer les habitats souterrains et bâtis** (grottes, avens, tunnels, bâtiments anciens), indispensables aux chauves-souris pour l'hibernation, la reproduction et le transit.
- **Limiter les pressions et perturbations** (fermeture des milieux, dérangement des gîtes, artificialisation, éclairage nocturne, fréquentation des cavités).
- **Améliorer la connaissance** et le suivi des espèces, notamment des chiroptères, afin d'orienter les actions de gestion et d'évaluer leur efficacité.

=> **Maîtriser la fréquentation.**

Objectifs des suivis mensuels et annuels

- Connaître les espèces fréquentant le site,
Suivre les tendances d'utilisation du site (abondance, fréquentation),
- Suivre les tendances interannuelles,
- Orienter les actions de gestion et d'accompagnement pour la préservation du site et de ses populations.

Méthodologie des suivis

- D'avril à octobre : **1 passage par mois, Comptage à vue et acoustique**
- De décembre à février : **1 prospection dans l'hiver** : parcours de la cavité, identification des espèces, relevé des effectifs

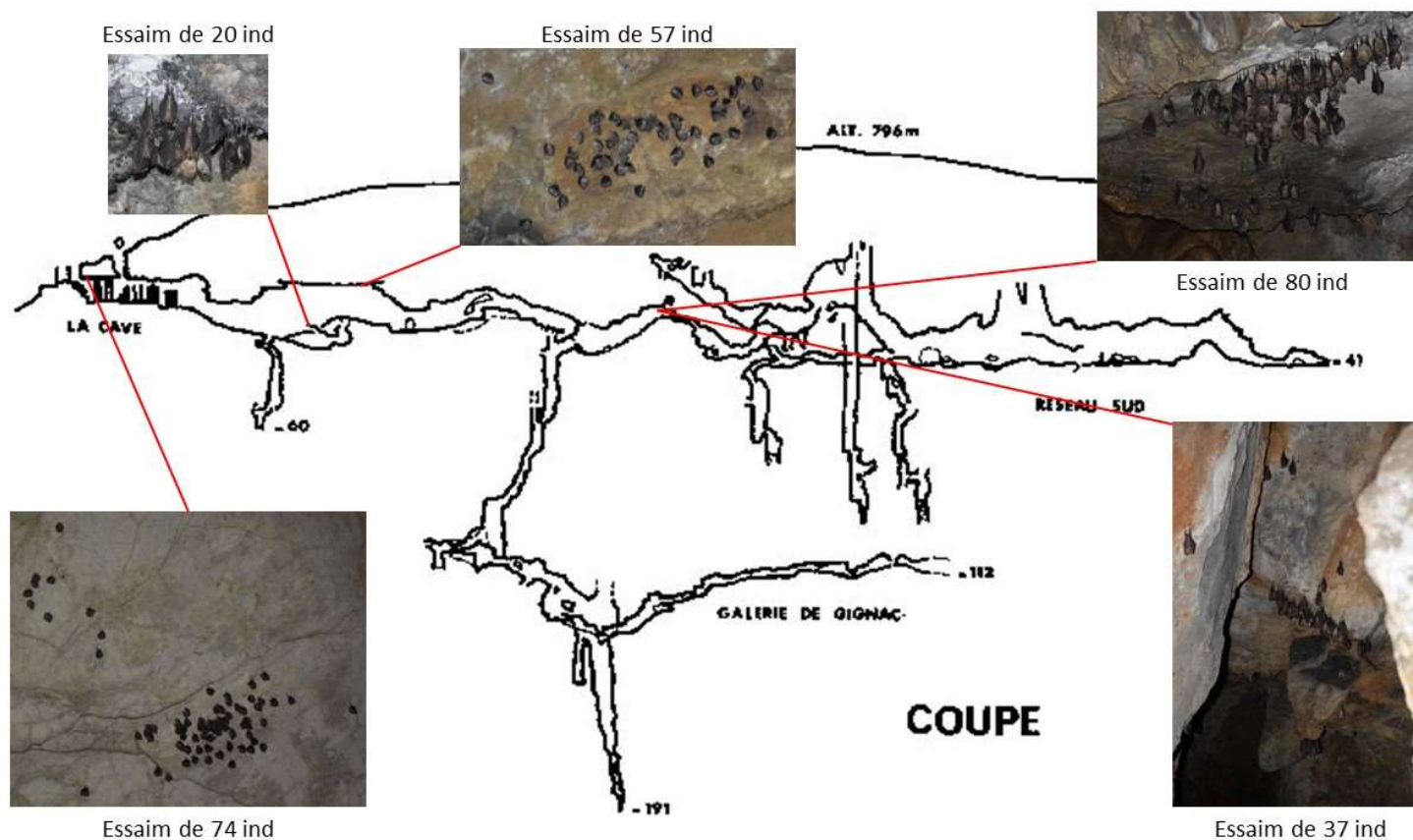


Photo de l'entrée de la cavité
Source : **Jean-Yves Bigot**



Aven de Vitalis suivi des populations de chiroptères

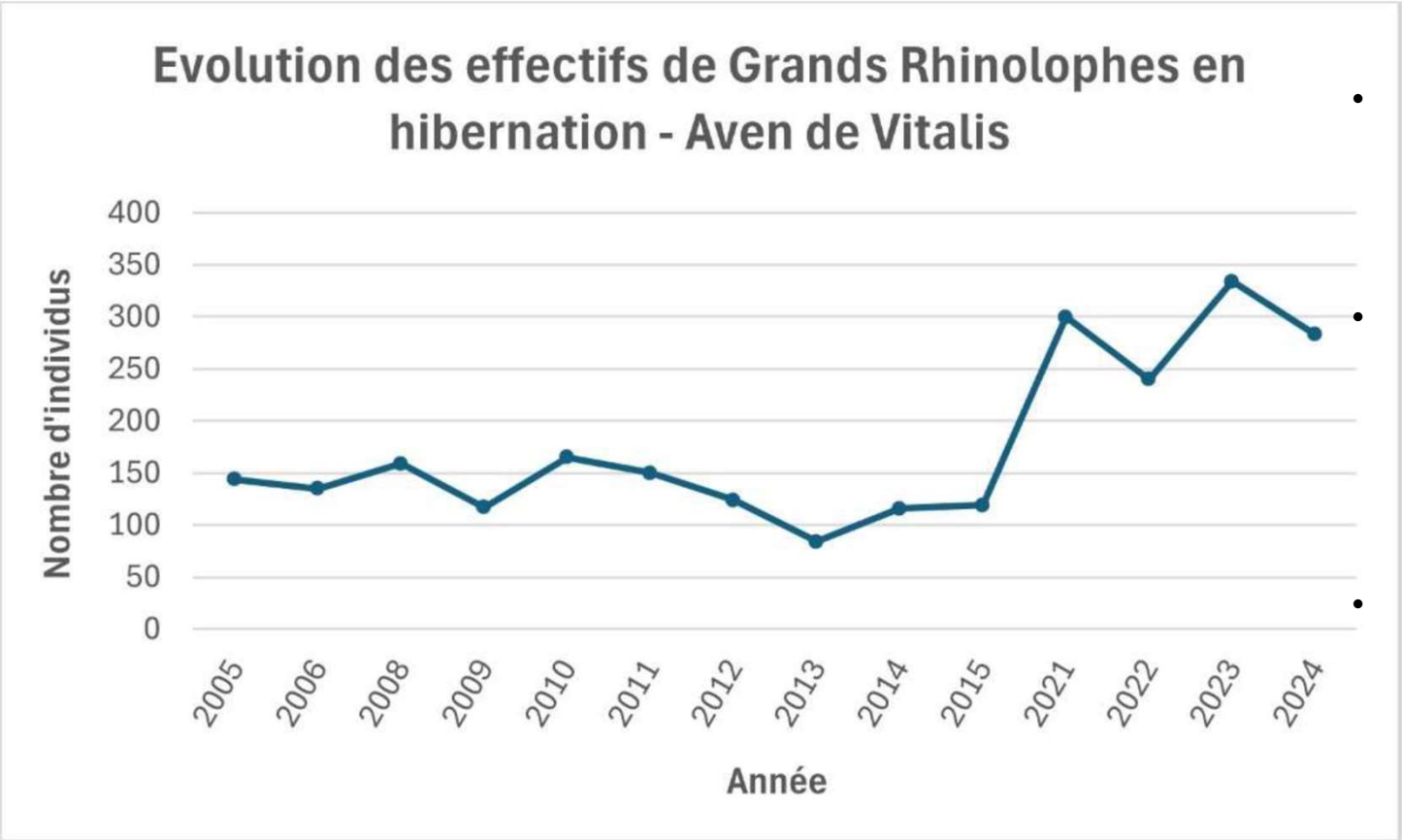
Missions



Localisation des essaims de Grands Rhinolophes en hibernation dans l'aven
(© Julien De Cosmi)

Aven de Vitalis : Résultats des suivis

Evolution des effectifs hivernaux de grands Rhinolophes entre 2025 et 2024



Source : GCLR

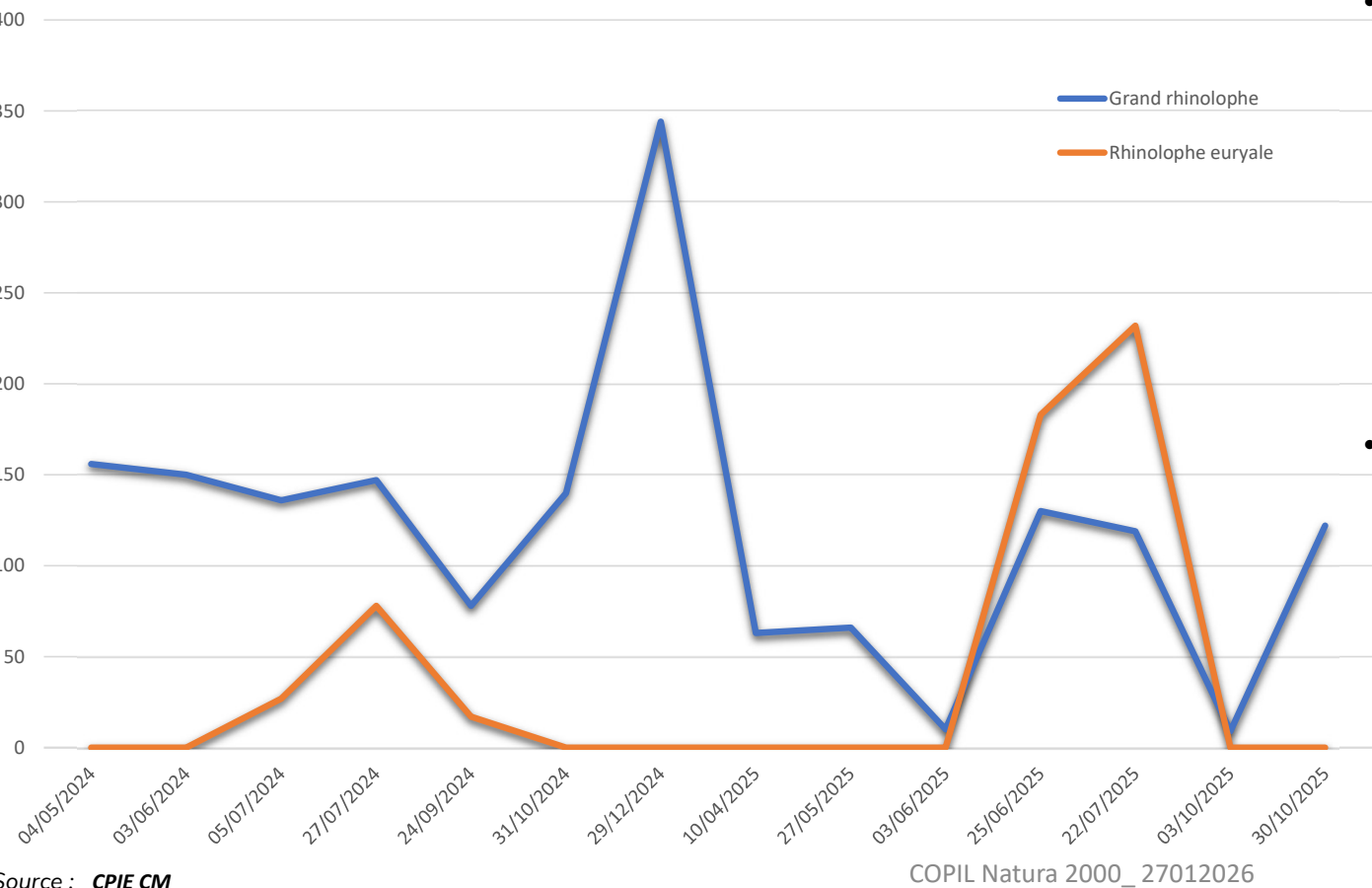
- Depuis 2005 doublement des effectifs de **Grand Rhinolophe** en hibernation.
- Présence de quelques murins en hibernation parmi lesquels le **Murin à oreilles échancrées**, les **Grands et Petits Murins**, et le **Murin de Daubenton**.
- Comptage hivernal janvier 2024, avec **283 Grands Rhinolophes**, 3 Petits Rhinolophes et 3 murins (probablement Murins à oreilles échancrées).
- Le suivi de la saison 2025-2026 aura lieu en janvier 2026 pour correspondre à une période comparable.

Aven de Vitalis : Résultats des suivis

Effectifs hors hivers 2024-2025 des Grands Rhinolopes et Rhinolope Euryale

Suivi par mois des effectif des Rhinolopes Euryales et des Grands

Rhinolopes
Aven de Vitalis



Source : **CPIE CM**

COPIL Natura 2000_ 27012026

- Les comptages en sortie de gîte de **2025** prouvent l'utilisation de la cavité en gîte de **parturition pour le Rhinolope Euryale** avec un effectif de 232 individus en juillet.
 - Des interrogations se posent encore sur l'utilisation hivernale de l'Aven par l'espèce.
- Le **Grand rhinolope** utilise également le site pour la mise bas avec des effectifs atteignant 130 individus. 10 juvéniles presque volants ont été observé.

Aven de Vitalis : Résultats des suivis

Espèces et effectifs recensées lors des comptages 2025

Date	Espèces	Effectifs
10/04/25	Grand rhinolophe	63
27/05/25	Grand rhinolophe	66
	Petit rhinolophe	4
	Murin à oreilles échancrées	2
03/06/25	Grand rhinolophe	10
25/06/25	Grand rhinolophe	130
	Petit rhinolophe	3
	Murin à oreilles échancrées	11
	Rhinolophe euryale	183
22/07/2025	Grand rhinolophe	119
	Petit rhinolophe	1
	Murin à oreilles échancrées	10
	Rhinolophe euryale	232
03/10/2025	Grand rhinolophe	9
	Murin à oreilles échancrées	2
30/10/2025	Grand rhinolophe	122
	Petit rhinolophe	2

Les effectifs du Rhinolophe Euryale et du Grand Rhinolophe permettent de **classer cette cavité parmi celles présentant un enjeu régional pour les espèces. L’Aven est exploité toute l’année.**

Menaces identifiées et actions envisagées en faveur de la préservation des chiroptères

Menaces

- **Peu de visibilité du panneau mentionnant l'arrêté municipal interdisant l'accès à la cavité**
- **Visites régulières pour le loisir ou par des curieux** pouvant mettre en péril les chiroptères présents dans l'aven, plus particulièrement pendant les périodes de forte sensibilité au dérangement (hibernation, mise-bas).
- **Pas d'informations ou de mesures de protection** mise en place indiquant l'enjeu sur les chauves-souris

Perspectives d'actions envisagées

- Prise de **contact avec le propriétaire et la municipalité** pour obtenir l'autorisation d'accéder au site pour le comptage hivernal 2026 avec un accompagnement par un spéléologue connaissant la cavité ;
- Travail préalable avec un groupe d'experts ; GCLR, PNR des Grands Causses pour **l'évaluation de mesures de suivis et de gestions à mettre en place sur le long terme ;**
- Protection du site via l'installation d'un **panneau de sensibilisation** devant l'entrée de la cavité **mentionnant également l'arrêté municipal ;**
- **Suivi annuel** des chiroptères (transit printanier, mise-bas, transit automnal, hibernation) ;
- Synergie avec la **Stratégie Nationale Aire protégées** et le PNR GC

Aven de Vitalis : Espèces d'intérêt communautaire concernées

L'habitat 8310- est un habitat potentiel pour les 9 espèces de chauves-souris de l'annexe II, 5 d'entre elles sont connues sur le site :



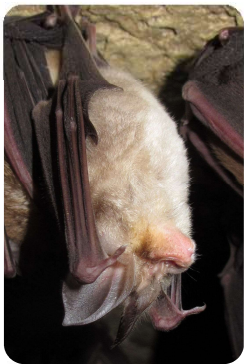
Le Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*), espèce d'intérêt communautaire au titre de la DHFF et espèce a enjeu de conservation modéré en Occitanie. Code Natura 2000 : 1304



Le Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*), espèce d'intérêt communautaire au titre de la DHFF et espèce a enjeu de conservation modéré en Occitanie. Code Natura 2000 : 1303



Le Petit Murin (*Myotis blythii*), espèce d'intérêt communautaire au titre de la DHFF et espèce a enjeu de conservation fort en Occitanie. Code Natura 2000 : 1307



Le Rhinolophe Euryale (*Rhinolophus Euryale*) espèce d'intérêt communautaire au titre de la DHFF et espèce a enjeu de conservation modéré en Occitanie. Code Natura 2000 : 1305



Le Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*), espèce d'intérêt communautaire au titre de la DHFF et espèce a enjeu de conservation modéré en Occitanie . Code Natura 2000 : 1321



Le Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*), annexe IV de la DHFF, espèce a enjeu de conservation modéré en Occitanie.



Amélioration des connaissances

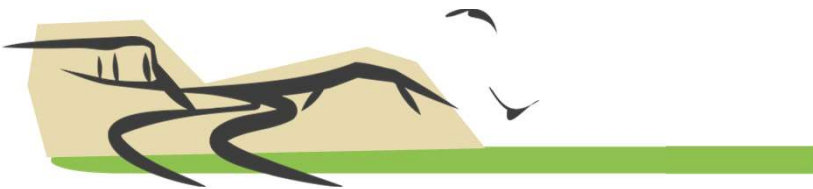
Missions



Inventaire des chauves-souris arboricoles et forestiers dans la forêt domaniale de l'Escandorgue (Julien Penvern, Hypsugo),



Actualisation de l'effectif nicheur du Circaète Jean-le-Blanc et des périmètres de quiétude (Antoine Carrer),



Volet réglementaire

Missions

- Régime des **Evaluations d'incidences en site Natura 2000**
(Articles R414-27 à 29 du Code de l'environnement)

14 projets accompagnés
en 2025



- **Quels projets concernés?**

L'Etat (par décrets) puis les Préfets (par arrêtés préfectoraux) ont défini les activités ou projets qui devaient faire l'objet de cette évaluation des incidences (listes nationales et locales)

- Projets peuvent être situés à l'intérieur ou en dehors du site
- Soumis à l'autorisation, étude d'impact ou inclus dans les listes nationales et locales
- Susceptible d'affecter les habitats et espèces des sites

- **Qui fait quoi?**

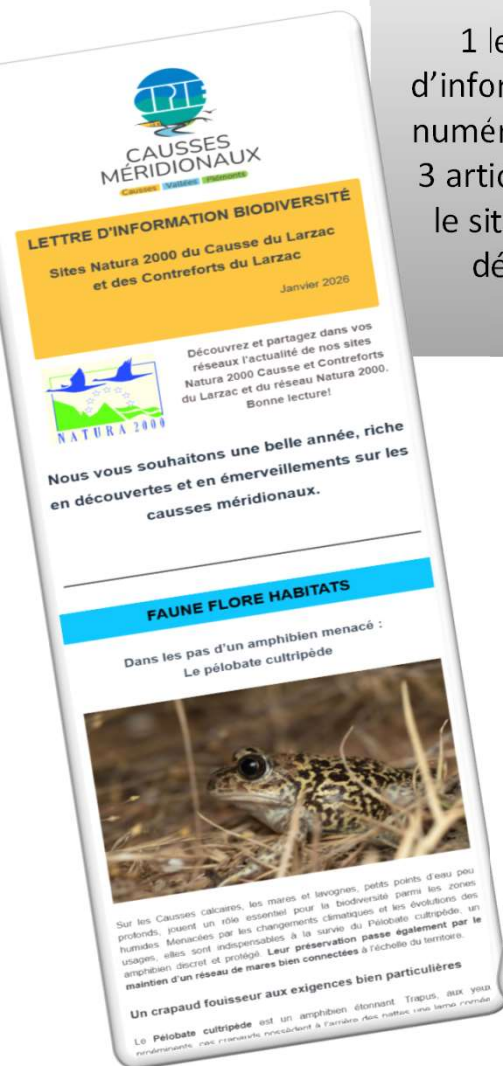
- Le **porteur de projet**: Il réalise l'évaluation des incidences et établit la conclusion sur l'absence ou non d'incidences.
- L'**opérateur ou animateur du site N2000**: Il fournit un porter à connaissances sur les enjeux écologiques Natura 2000 au porteur de projet, identifiés dans le document de gestion du site (= Document d'Objectif = DOCOB)
- Le **service instructeur**: Il instruit le dossier et l'évaluation des incidences associée (appui éventuel du service compétent sur la biodiversité). C'est le préfet qui accorde l'autorisation



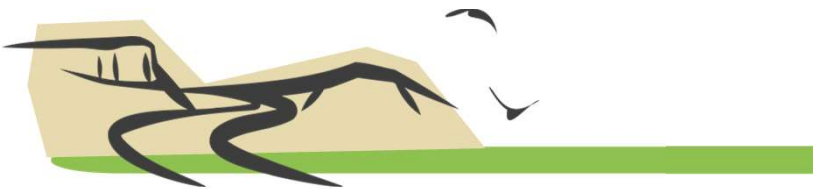
Communication et sensibilisation

Missions

1 lettre
d'information
numérique et
3 articles sur
le site web
dédié



3 cycles d'animations
scolaires
dans des écoles
primaires et
maternelles des sites.
Séances en classe et
en extérieur.
2 balades grand public



Dotation Aménités rurales

Information

- Prévue à l'article **L.2335-17** du code général des collectivités territoriales,
 - La dotation constitue le **principal concours financier de l'État aux communes rurales** abritant une partie significative d'aires protégées.
 - Communes rurales : les bourgs ruraux, le rural à habitat dispersé et le rural à habitat très dispersé - catégories 5, 6 et 7 de l'INSEE.
 - Non fléchée pour un usage précis : **les collectivités peuvent l'utiliser librement selon leurs besoins.**
 - Reconnaissance du **rôle des communes dans la préservation de la biodiversité et des paysages et opportunité de renforcer l'appropriation locale des enjeux Natura 2000.**
- https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/sites/federationpnr/files/document/centre_de_ressources/plaquette-dotation-2025-vf.pdf
- [Les montants attribués aux communes sont consultables sur le site de la DGCL « dotations en ligne »](#)





Dotation Aménités rurales

Information

Commune	2024	2025
34011 - ARBORAS	3 039,00 €	3 321,00 €
34064 - CAYLAR	15 583,00 €	17 105,00 €
34091 - CROS	14 416,00 €	15 813,00 €
34106 - FOZIERES	- €	3 529,00 €
34132 - LAUROUX	11 582,00 €	17 144,00 €
34196 - PEGAIROLLES-DE-L'ESCALETTE	18 361,00 €	21 954,00 €
34205 - PLANS	- €	9 713,00 €
34212 - POUJOLS	- €	3 000,00 €
34230 - RIVES	15 667,00 €	17 236,00 €
34251 - SAINT-ETIENNE-DE-GOURGAS	12 028,00 €	14 513,00 €
34253 - SAINT-FELIX-DE-L'HERAS	8 283,00 €	9 073,00 €
34268 - SAINT-JEAN-DE-LA-BLAQUIERE	- €	10 188,00 €
34277 - SAINT-MAURICE-NAVACELLES	44 576,00 €	48 856,00 €
34278 - SAINT-MICHEL	16 563,00 €	18 150,00 €
34283 - SAINT-PIERRE-DE-LA-FAGE	11 653,00 €	13 197,00 €
34286 - SAINT-PRIVAT	14 754,00 €	18 953,00 €
34303 - SORBS	13 165,00 €	14 421,00 €
34304 - SOUBES	7 210,00 €	9 822,00 €
34306 - SOUMONT	- €	5 977,00 €
34317 - VACQUERIE-ET-SAINT-MARTIN-DE-CASTRIES	28 489,00 €	31 244,00 €
30770 - VISSEC	14 173,00 €	15 549,00 €





Merci pour votre attention